

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Montreux, le 10 janvier 1969

éducateur
et bulletin corporatif

A large, dense, circular collage of various letters and symbols in different fonts and sizes, creating a complex, abstract pattern. The letters are black and white, with some appearing in bold, serif fonts and others in more stylized, script-like fonts. The arrangement is chaotic and overlapping, with some letters being partially obscured by others. The overall effect is a dense, textured composition that resembles a word cloud or a complex graphic design.

ॐ

SOCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK
BIBLIOTHEQUE CANTONALE SUISSE
BIBLIOTHEKA NAZIONALE SVIZZERA

Lausanne, le 8 février 1969

Editorial

D'une année à l'autre

Comme le veut la tradition, tradition au demeurant bien sympathique, la rédaction de l'« Educateur » vous adresse, chers lecteurs, tous ses vœux pour 1969.

Voici l'équipe neuchâteloise arrivée à mi-course de son mandat, ce qui ne veut pas dire que la moitié du travail soit achevée. En effet, si la composition du CC permet un transfert des pouvoirs plus aisé que par le passé, il n'en reste pas moins qu'un nouveau Comité central a besoin d'un certain temps de rodage avant de donner toute sa mesure.

Durant l'année 1968, une activité plus opiniâtre que spectaculaire a permis de traiter les nombreux problèmes qui se posent à une association telle que la nôtre, d'établir ou de renouer les contacts avec les milieux, suisses et étrangers, touchant de près ou de loin à l'éducation et à l'enseignement, de pousser de toutes nos forces et par tous les moyens le char pesant de l'école romande, de faire une première étude relative à l'adaptation des structures de la SPR aux besoins du monde d'aujourd'hui, de se pencher enfin, tout dernièrement, sur le sort de notre journal dans le but d'améliorer l'information de nos lecteurs et d'étendre l'audience de la SPR.

1969 verra, nous l'espérons, la poursuite et l'accélération des travaux visant à la coordination scolaire intercantonale. La CIRCE tient de nombreuses séances. Sa sous-commission chargée de l'élaboration d'un nouveau programme de mathématique pour les quatre premières années de la scolarité obligatoire va de l'avant, malgré des divergences d'opinion parfois très vives. On parle de la création d'un institut pédagogique romand.

1969, ce sera aussi le point de départ de nombreux travaux qui nous conduiront, un an plus tard, au congrès de La Chaux-de-Fonds. Les commissions de travail sont déjà désignées.

On se souvient que le thème choisi pour ce congrès porte sur la formation du corps enseignant. Comme le veut la rotation adoptée, ce sont les Genevois qui désigneront le rapporteur général.

Dans le contexte actuel une étude approfondie de la formation des maîtres, et tout particulièrement du perfectionnement des instituteurs et des professeurs en exercice est indispensable. Depuis longtemps, les milieux industriels consacrent des sommes importantes au recyclage permanent de leur personnel. Plus récemment, l'agriculture s'est avisée de la nécessité d'une information continue sur l'évolution des techniques de culture, les problèmes de gestion d'entreprises, la mobilité continue des marchés. Depuis un certain temps déjà, l'Association des jeunes agriculteurs de France utilise les immenses possibilités de l'ordinateur pour analyser et améliorer les méthodes de travail de ses membres.

C'est dans l'enseignement seulement que, jusque dans un passé récent, la formation reçue dans la prime jeunesse était jugée valable pour quarante ans et plus. Aujourd'hui encore, le perfectionnement, la mise à jour des connaissances, le « recyclage », pour employer un terme à la mode, est laissé au libre arbitre et à la bonne volonté individuelle.

Nous n'ignorons pas que dans tout le pays, des hommes et des femmes, pleinement conscients de la haute mission

dont ils sont chargés, cherchent passionnément à compléter leur savoir et à améliorer la manière de le transmettre. Est-ce suffisant ?

Trop longtemps, on a considéré l'enseignement comme un art, ignorant délibérément que les meilleurs artistes sont ceux dont la technique professionnelle est irréprochable. Trop longtemps, la promotion hiérarchique s'est basée sur des critères où la connaissance approfondie des sciences de l'éducation n'avait qu'une faible part. Trop longtemps enfin, les découvertes de la psychologie, de l'informatique, de la technique audio-visuelles, de la sociologie sont restées lettre morte pour la majorité des enseignants de tous les niveaux.

Autrefois, la profession d'instituteur, de professeur, était assortie d'un certain nombre d'avantages dont la quantité d'heures de loisirs n'était pas le moindre. Elle permettait à celui qui l'exerçait de s'adonner à une passion et d'en faire bénéficier toute une génération d'élèves. Hommes de sciences, écrivains, musiciens, nous avons tous connu de ces maîtres qui vous laissent le souvenir impérissable de leur rayonnement.

La réduction du temps de travail dans les autres professions, le développement des possibilités touristiques, l'augmentation des activités périscolaires imposées par la société aux enseignants, font que ceux-ci, prisonniers du tourbillon de la vie moderne, ne peuvent que difficilement trouver le temps de leur propre perfectionnement.

Et pourtant, de nombreux signes montrent que les associations professionnelles sont pleinement conscientes de la nécessité impérieuse de ce perfectionnement continu. Mais celui-ci ne sera possible et efficace, d'autres pays l'ont compris avant nous, que lorsqu'il s'intégrera dans l'horaire de travail normal. Les possibilités matérielles existent, les solutions sont trouvées, il n'est que de vouloir !

Cependant, chers collègues, vous me permettrez de terminer par un vœu. Les capacités professionnelles si grandes soient-elles ne sont rien sans la chaleur humaine et l'adéquation de l'homme à son travail. De nombreux enseignants considèrent la profession comme un pis-aller, éprouvent le regret de n'avoir pu en sortir, en grossissant les aspects mesquins et fastidieux ? Je voudrais que, en ce début d'année, on mette dans la balance, à côté du cahier à corriger le regard clair et confiant de l'enfant qui attend tout de nous, à côté des formalités administratives la liberté de transmettre sa foi en la vie et en l'amélioration de la condition humaine, à côté des critiques inévitables la joie de retrouver un ancien élève qui nous reconnaît et nous remercie. Certes le métier est difficile, astreignant, plein d'embûches, certes l'élève est parfois difficile, les parents peu compréhensifs, l'administration tracassière. Mais tout ceci est peu de choses, en regard des joies et des satisfactions qu'il donne à celui qui, conscient de la grandeur de sa mission face à chaque élève qui lui est confié, face à la société de demain qu'il contribue à édifier comme le tailleur de pierre contribue à la construction d'une cathédrale, s'y engage totalement et sans arrière-pensée. Bonne et heureuse année à tous.

R. H.

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago
sciaticque

prenez

KAFA

soulage rapidement

poudre ou comprimés

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

13^e congrès de la Société pédagogique vaudoise, Lausanne

Palais de Beaulieu, samedi 8 février 1969.

Programme :

8 h. 30, au théâtre :

- I. Assemblée de la Société coopérative caisse de secours et invalidité.
 1. Procès-verbal.
 2. Rapport du Conseil d'administration.
 3. Rapport des vérificateurs des comptes.
 4. Budget et cotisation.
 5. Propositions individuelles et des sections.
 6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
- II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.
 1. Procès-verbal.
 2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
 3. Rapport des vérificateurs des comptes.
 4. Budget et cotisations.
 5. Information sur les décisions prises à l'assemblée des délégués.
 6. Discussion du rapport d'activité du Comité central.
 7. Rapport sur les structures SPV.
 8. Propositions individuelles et des sections.
 9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

12 h. 15, au grill-room :

Apéritif. Repas. Invités et délégués.

15 h., au cinéma :

M^e Jean-François Poudret, professeur de droit à l'Université de Lausanne : « Une page capitale de l'histoire vaudoise : la combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg ».

Assemblée des délégués SPV

Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoquée pour le mercredi 22 janvier 1969, à 14 h. 15, au Café-Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne. (Parc à voitures dans les jardins du Comptoir suisse.)

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de membres honoraires.
4. Modifications des statuts de plusieurs sections.
5. Communications et propositions du Comité central.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
7. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
8. Propositions et vœux des sections.
9. Propositions individuelles.

Nombre de délégués par section (président compris) :

Lausanne 8 ; Vevey 3 ; Aigle, Morges, Nyon, Orbe, Payerne-Avenches, Yverdon 2 ; autres sections 1.

Rappel

Il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi organisé le jour du congrès ; le prix en est payé par les caisses de sections et sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le Comité central.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ CENTRAL SPV

1 ORGANISATION CORPORATIVE

1.1 Introduction

1.1.1 Les décisions prises par le Grand Conseil en automne 1967 ont eu des répercussions sur la vie de notre société. En effet, si à la suite de la reclassification adoptée par le Conseil d'Etat, notre profession était enfin reconnue « de facto » comme celle d'un cadre moyen, le législatif cantonal en abolissant sommairement les compléments communaux, réduisait dans une trop forte proportion les effets bénéfiques de la reclassification et créait un malaise entre enseignants ruraux et enseignants urbains. C'est dans cette atmosphère assez pénible que le nouveau Comité central a dû se mettre au travail.

1.1.2 D'autres événements ont encore augmenté la complexité de la tâche du CC. C'est ainsi qu'en 1968 sur cinq membres du comité, trois étaient entièrement nouveaux. D'autre part à la suite de l'élection du Comité central par le Congrès 1968, une procédure longue et compliquée a eu pour effet de renvoyer en mars le début des travaux du comité, créant une accumulation indigeste de problèmes non résolus. En mai, enfin, l'hospitalisation de M^{me} Paillard, privait encore le comité, pendant plus de deux mois, d'un de ses deux membres expérimentés, et ceci, en pleine période de transition.

1.2 Politique à long terme

1.2.1 Il devient de plus en plus nécessaire de définir une politique à long terme. Le comité s'en est bien rendu compte en établissant l'inventaire des tâches de la SPV en vue d'une refonte des structures de la société. Etablir l'ordre d'urgence de ces tâches sera l'une des premières choses à laquelle les organes de la SPV refondue devront s'atteler.

1.3 Politique à court terme

1.3.1 Beaucoup de points de ce sous-titre sont évoqués dans la suite du rapport. Signalons en passant que le CC, comme chaque année, a eu à étudier une vingtaine de cas importants de collègues, outre tous ceux résolus directement par le secrétaire central.

1.4 Information des membres

1.4.1 Il y avait dans ce domaine un effort qu'il était urgent d'entreprendre. Le CC, mois après mois, a condensé l'essentiel de ses travaux en résumés parus dans l'« Educateur ». Si la forme de ces communiqués n'a pas toujours été parfaite, on voudra comprendre qu'il s'agit là d'une tâche supplémentaire à laquelle s'est astreint le CC pourtant déjà surchargé.

1.4.2 Une société comme la nôtre doit songer non seulement à l'information de ses membres, mais aussi, particulièrement dans les périodes de crise, à l'information du public. C'est la raison pour laquelle, avec la collaboration de notre collègue Claude-Henri Forney, de Vevey, responsable de la commission de presse, nous avons mis en place un dispositif, comprenant en particulier un réseau de correspondants aux journaux locaux de notre canton, ainsi qu'une orga-

nisation prête à diffuser des communiqués et de la documentation dans les diverses salles de rédaction. Ce dispositif a fonctionné à deux reprises cet automne.

1.5 Relations avec d'autres organisations corporatives

1.5.1 Trois réunions du comité de coordination SVSM-SPV ont eu lieu ; le principal point à l'ordre du jour a été la création d'une fédération autonome d'enseignants. Si notre désir d'une telle réalisation ne doit pas être abandonné, on peut comprendre que les travaux d'approche seront assez longs ; nos collègues secondaires qui ont accepté l'étude de ce problème ne veulent pas se déterminer avant que des preuves pratiques de possibilité de collaboration aient pu être données, leur enthousiasme est assez mitigé sur ce point, le CC le regrette.

1.5.2 Le Congrès 1968 a transmis au CC une demande le priant d'examiner la possibilité de quitter la fédération ; nous estimons à ce sujet que nous ne devons pas nous retirer de cette organisation tant qu'elle ne pourra être remplacée par une fédération des enseignants vaudois. Qu'en aurions-nous de plus de nous retrouver isolés dans la mêlée ?

Les relations avec la Fédération des fonctionnaires de l'Etat de Vaud ont d'ailleurs été bénéfiques durant cette année, en effet, cette organisation a appuyé la SPV toutes les fois que le CC le lui a demandé. C'est ainsi que de nombreux problèmes touchant la caisse de pension, les recours auprès d'instances judiciaires, le cas des collègues lausannois ont pu être menés de concert avec les organes de la fédération.

1.5.3 Les rapports ont également été excellents avec notre société faïtière, la SPR dont le Comité central compte quatre membres SPV sur treize. Un membre du comité SPV et le secrétaire central, s'occupent avec leurs collègues romands des structures SPR. Le bulletinier SPV travaille dans la commission qui reprend tout le problème de l'« Educateur ». Notre collègue Maeder a été nommé directeur de la guilde de documentation SPR en remplacement de A. Chablotz que nous remercions pour sa longue et fructueuse activité.

1.5.4 La SPV a entretenu également des rapports agréables avec le gymnase du soir, l'Université populaire, l'Union des retraités et les Ecoles Normales.

1.6 Secrétariat central

1.6.1 Chaque année apporte de nouvelles preuves du rôle indispensable de notre permanence des Allinges. De nombreux collègues profitent de cette organisation et le travail du Comité central deviendrait absolument impossible, si le secrétariat central ne préparait les dossiers avant les séances. Il convient ici de remercier notre secrétaire André Rochat qui réussit le tour de force d'être à jour, semaine après semaine avec tous les problèmes de la SPV qu'ils soient d'ordre pédagogique ou corporatif. De plus il est la providence ou le réconfort des membres aux prises avec les ennuis de la vie quotidienne et avec les « risques du métier ».

2 DÉFENSE CORPORATIVE

2.1 Traitements

2.1.1 La nouvelle classification a procuré une sérieuse amélioration globale de la situation du corps enseignant primaire. L'automne dernier, nous avons exprimé dans ce sens notre satisfaction au Conseil d'Etat ; cependant, tous les problèmes n'ont pas été résolus par cette classification, certains ont même été aggravés, du fait de la modification, par le Grand Conseil, de la loi sur l'instruction publique primaire.

Parmi les détails qui restaient à mettre au point, beaucoup ont pu l'être, grâce à l'accueil très ouvert que nous avons reçu plusieurs fois, tant auprès du chef du Département des finances que de l'Office du personnel. C'est ainsi qu'ont été résolus à satisfaction :

- la reclassification des maîtresses spéciales ;
- le problème des maîtres lausannois, nommés en 1967 mais appelés à fonctionner au printemps 1968 ;
- le calcul des droits acquis effectués sur le complément communal le plus élevé ;
- la situation de quelques couples d'enseignants ;
- l'octroi de l'augmentation annuelle des brevetés du printemps 1968.

Plus de deux cents collègues ont ainsi vu ou verront leur situation modifiée équitablement, en dehors évidemment des prochains effets de la reclassification deuxième étape.

2.1.2 Concernant les compléments communaux, chacun connaît le sort réservé aux recours déposés auprès du Tribunal fédéral tant par la SPV que par la commune de Lausanne.

L'ensemble des communes, il faut le dire, se félicitent de la façon dont le problème a été résolu par le Grand Conseil, à l'exception d'une ou deux communes, dont Lausanne, où les autorités ont toujours soutenu nos collègues.

En ce qui concerne les instituteurs du chef-lieu, nous devons constater en particulier que leur salaire annuel, compte tenu de l'allocation de ménage, est situé plus bas que celui de la moyenne des huit principales villes suisses. D'autre part, la position SPV que l'ensemble des enseignants primaires voient leur situation financière améliorée n'a pas été satisfaite. C'est pourquoi le Comité central SPV, de concert avec la Municipalité de Lausanne a entrepris diverses démarches auprès du Conseil d'Etat pour essayer de régler le problème des collègues lausannois.

Suite à l'entrevue que le CC a obtenue du Conseil d'Etat, cette autorité, se basant sur la pénurie aiguë qui sévit au chef-lieu a décidé de proposer au Grand Conseil d'adopter au cours de sa session de mai 1969, une disposition légale permettant à la Commune de Lausanne de verser des compléments communaux de traitement aux instituteurs.

Sur le plan général des allocations, une commission SPV a pour tâche de mener une enquête et d'établir de façon concrète les différences de coût de la vie selon les diverses régions du canton.

2.1.3 La nouvelle classification n'a pas résolu le problème des collègues chargés de famille, c'est pour cela qu'il nous apparaît extrêmement urgent de relever les allocations de ménage et pour enfant qui ne sont jamais adaptées à temps à l'augmentation du coût de la vie. Une autre commission a commencé une étude générale du problème et proposera une refonte du système mais cela prendra du temps, ne serait-ce que le dépouillement des questionnaires que vous avez été appelés à remplir récemment.

2.1.4 Indexation des salaires. Les allocations complémentaires ne seront pas modifiées en 1969 (mise à part l'augmentation due au calcul de 3,75 % sur la deuxième tranche de la reclassification, augmentation minime à laquelle tout le monde aura droit) ; en effet, à fin novembre, l'indice du coût de la vie ne présentait pas l'augmentation de trois points nécessaires pour appliquer le règlement du Conseil d'Etat en la matière. Nous sommes intervenus auprès de la fédé-

ration pour demander une révision du système, notre proposition a été acceptée à l'unanimité par la dite fédération.

2.2 Autres problèmes

Certaines communes ont profité de la reclassification et de l'abolition des compléments communaux pour procéder à une hausse des appartements mis à disposition dans les collèges. Certaines de ces hausses étaient parfaitement acceptables, d'autres étaient manifestement le produit d'imaginaires délirantes. Nous avons entrepris une vaste action dans l'idée d'intervenir d'une façon générale au sujet de ces appartements de service, mais le peu d'empressement mis par nos collègues à nous répondre, nous a contraints d'abandonner ce projet.

Pour l'avenir, M. le conseiller d'Etat Graber, nous a proposé la création d'une commission d'estimation à laquelle la SPV serait associée, le Comité central a accepté cette proposition.

2.2.2 Le problème de la liberté de domicile a été soulevé dans une motion déposée devant le Grand Conseil. M. le conseiller d'Etat Pradervand a proposé la création d'une commission extraparlamentaire pour étudier cette question : nous y sommes favorables et nous nous ferons représenter dans la dite commission.

2.2.3 Le Comité central estime que notre cahier des charges devrait être revu. En effet, d'une façon générale, on assiste dans le monde de l'économie, à une diminution de la durée du travail, et on y constate que des possibilités de réaliser des travaux supplémentaires payés sont offertes.

En ce qui nous concerne, c'est plutôt le phénomène inverse qui s'est produit.

Il importe de ne pas mêler deux problèmes à savoir : celui de l'horaire imposé aux élèves des degrés inférieur et moyen sur lequel nous reviendrons plus loin et celui du cahier des charges des maîtres.

Nous proposons donc au congrès de se prononcer sur le point suivant : **le congrès est-il d'accord que le Comité central entreprenne des études et des démarches en vue d'un allègement de notre cahier des charges ?**

2.2.4 Dans le cadre de la Caisse de pension, le problème des déposantes d'épargne et celui de l'assurance des personnes travaillant à mi-temps pour le compte de l'Etat ont été transmis à la fédération qui les fait étudier par une commission « ad hoc ».

2.3 Défense de la profession

2.3.1 Le Comité central a suivi de très près les cours de formation pour vocations tardives ainsi que les cours de formation pour les titulaires de diplômes de jardinières d'enfants. Deux membres du CC ont assisté aux examens imposés aux candidats en juillet, et le secrétaire central a visité les cours : la formation donnée à ces futurs collègues est valable.

2.3.2 Le Comité central est intervenu et interviendra encore pour que tout poste vacant soit mis au concours.

3 ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

3.1 Formation continue

3.1.1 Les séminaires d'automne de la SPV ont connu leur habituel succès ; cette année plus de trois cents collègues y ont participé. L'accent a spécialement été porté sur l'enseignement des sciences naturelles ; les associations professionnelles ont pu bénéficier de notre organisation pour donner des cours. Signalons, pour la première fois un cours organisé sous les auspices

de la SPR (télévision, à Genève), amorce d'une organisation de formation continue sur le plan romand ? Nous le souhaitons vivement. Nous tenons à remercier ici le Département de l'instruction publique qui, cette année encore, a largement subsidié nos séminaires. Signalons le geste des communes de La Tour-de-Peilz et de Renens qui ont remboursé à nos collègues la finance d'inscription à Crêt-Bérard. Qu'on se le dise !

3.1.2 En vue de faciliter l'intégration des élèves étrangers deux cours d'italien ont démarré à fin novembre avec une vingtaine de collègues inscrits. Nous leur souhaitons plein succès.

3.2 Activités sur le plan romand

3.2.1 Le Greti (Groupement romand pour l'étude des techniques d'instruction) a installé son administration aux Allinges. Nous avons accueilli avec satisfaction cette organisation. Les Allinges centre pédagogique ? Pourquoi pas.

3.2.2 La SPR et le CIPR ont organisé à Chexbres, en mai 1968, un séminaire sur le thème : « Jeunesse et économie ». Afin que ce séminaire soit suivi d'effets pratiques, une commission romande a été désignée en vue de préparer tout d'abord de la documentation pour les maîtres. Pour des raisons pratiques, il a été décidé de choisir les membres de cette commission dans la même région. Elle se trouve ainsi constituée uniquement de membres SPV.

3.2.3 La guilde de documentation SPR est en plein essor. Nous souhaitons plein succès à son nouveau directeur et nous espérons que nos collègues collaboreront à cette guilde, soit en s'y procurant de la documentation, soit en lui soumettant des travaux à éditer.

3.3 Groupes de travail

3.3.1 Les associations professionnelles ont toutes des groupes de travail qui discutent de méthodes nouvelles ou remettent en question telle forme de leur enseignement. Nous ne saurions que féliciter nos collègues pour cette réjouissante activité pédagogique.

3.3.2 Nous mentionnerons en particulier la Guilde de Travail Freinet qui organise chaque année de nombreux séminaires et cours. Nous avons accompagné une délégation de ce groupe à une conférence des inspecteurs. Entrevue qui fut couronnée de succès, puisque déjà, dans au moins un des arrondissements inspectoraux, des journées d'information ont été organisées sur les techniques Freinet.

3.3.3 C'est également avec plaisir que nous voyons paraître régulièrement dans l'« Educateur » : « La lecture fouillée du mois ». Félicitations à ce groupe de travail pour sa belle activité.

3.4 Matériel d'enseignement

3.4.1 Dès le printemps 1969 la plume à réservoir sera officiellement introduite dans les classes primaires de notre canton (1^{re} et 2^e années), ceci à la suite des discussions d'une commission désignée par le DIP, commission dans laquelle, la SPV était représentée.

3.4.2 Un effort a été accompli dans le sens d'une amélioration du matériel distribué aux élèves ; signalons par exemple la collection de volumes géométriques distribuée dans les classes du degré supérieur.

3.4.3 Tous les titulaires de classes primaires ont reçu une nouvelle édition du plan d'études, présentée dans un classeur à anneaux. Souhaitons que les pages amovibles de ce plan d'études se justifient dans un avenir rapproché et que petit à petit, les programmes soient remis en discussion.

4 RÉFORME DE STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

4.1 Relations avec le département

4.1.1 D'une façon générale, les relations que le Comité central a entretenues avec le Département de l'instruction publique ont été positives, le ton a été courtis et le jeu très ouvert.

Si la réforme ne progresse pas plus rapidement nous pensons que plusieurs facteurs sont en cause parmi lesquels nous pouvons citer les conditions géographiques propres à notre canton : dispersion, forte population rurale ; le sous-équipement chronique du département dont le personnel n'a pratiquement pas varié (en nombre) depuis près de quarante ans — alors que l'effectif des maîtres a carrément doublé — d'autre part, l'étude de la réforme a été confiée à des spécialistes (statisticiens, sociologues, etc.), c'est là une garantie mais aussi une cause de lenteur dans le déroulement de ces travaux, les moindres incidences de tout changement envisagé étant analysées. Il importe donc que la SPV suive de très près toute cette étude, qu'elle lutte sans cesse pour faire accélérer les travaux, mais qu'elle demeure très consciente des causes de retard pour proposer des remèdes au besoin. La SPV a obtenu l'assurance qu'elle serait associée à la mise en place de la réforme, tant dans le domaine de la discussion des principes qu'au stade de l'exécution.

4.1.2 Une information générale concernant l'état de la réforme et plus particulièrement les travaux du CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaire) a été fournie au Comité central « in corpore » par M. Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique. Les assemblées de section ont été tenues au courant du problème.

4.1.3 Le Comité central est intervenu lorsqu'il a pris connaissance du plan directeur du futur centre universitaire de Dornin, car l'institut pédagogique tant souhaité n'y figurait pas. Depuis lors, M. le conseiller d'Etat Pradervand nous a donné des informations rassurantes à ce sujet.

4.1.4 Le Comité central a pris position au sujet de la disparité des programmes imposés aux filles et aux garçons. A notre avis, le handicap des filles dans le domaine des mathématiques et du français doit être supprimé. Par contre, il convient de maintenir quelques heures d'un enseignement manuel et ménager destiné uniquement aux filles. Un aménagement du plan d'étude est à étudier dans ce sens.

4.1.5 Nous avons soulevé plus haut le problème du cahier des charges des maîtres, il importe également de revoir le nombre d'heures d'école imposé aux élèves des degrés moyen et inférieur. Ce nombre est excessif et dépasse nettement celui fixé par la grande majorité des cantons suisses.

4.2 Activités de la SPV

4.2.1 La commission de la division pratique s'est remise au travail sous la direction dynamique de notre collègue Golaz. Déjà un rapport sur la formation des maîtres de classes à option, pendant la période transitoire a été établi puis transmis au département. On ne saurait douter que l'ouverture des premiers cours soit proche.

Sur le plan général, la commission a en outre accompli un travail considérable mais, elle ne pourra fournir des rapports complets et détaillés sur les diverses options de la division pratique que lorsque la durée de la scolarité obligatoire sera définitivement fixée.

4.2.2 En ce qui concerne la division générale, une commission mixte SVSM-SPV sous la présidence de M. Guignard, professeur à l'Ecole normale a examiné le problème de l'enseignement commercial ; elle s'apprête maintenant à rédiger son rapport.

4.2.3 Une commission mixte SVSM-SPV étudie le futur cycle d'orientation, en effet cette tranche de la scolarité obligatoire doit être confiée partiellement à des maîtres du premier degré, partiellement à des maîtres du deuxième degré.

4.2.4 Le rapport concernant les quatre premières années d'école a été mis en discussion devant la commission générale : « Structures de l'école vaudoise » de la SPV ; il a été admis après quelques modifications de détail. Rappelons qu'après le Congrès 1968, une séance de conciliation, réunissant les personnes qui avaient fait des remarques au sujet du dit rapport avait eu lieu et qu'un accord général était intervenu.

5 STRUCTURES SPV

5.1 Réforme de structure

5.1.1 Il s'agit là d'une des activités importantes du Comité central au cours de l'année écoulée. Nous n'entrerons pas dans les détails, étant donné que les futures structures SPV sont l'objet d'un rapport, qui se trouve dans le présent numéro, au Congrès du 8 février et que celui-ci aura des décisions à prendre.

6 CONCLUSION

6.1.1 Après les tempêtes équinoxiales de l'automne dernier, le nouveau Comité central, en équipage consciencieux du navire SPV, s'est attaché à renforcer la coque, à remettre de l'ordre dans la mâture et la voilure. Notre bateau nous semble de nouveau apte à reprendre le large et à tenir la mer, mais aux prochains orages, il risque de présenter encore une fois les mêmes insuffisances qu'à l'automne dernier. C'est la raison pour laquelle, nous avons envisagé une transformation du bâtiment de façon à améliorer la sécurité de la navigation par gros temps.

Nous prions donc tous nos collègues de méditer soigneusement les propositions qui sont faites au sujet des futures structures SPV, d'en peser le pour et le contre, et de venir au Congrès, la tête froide, décidés à choisir la formule qui conviendrait le mieux à notre association.

Pour le Comité central
le président :
Maurice Besençon

Réforme des statuts de la SPV

Principes généraux

1. Généralités

1.1. La SPV peut faire partie non seulement d'un cartel de fonctionnaires publics, mais aussi d'une fédération groupant des associations d'enseignants de l'enseignement public.

Motif : pour éviter toute confusion, il a été jugé nécessaire de préciser que la SPV pouvait appartenir à une fédération groupant des associations de l'enseignement public.

1.2. La SPV recherche une politique commune avec les organisations corporatives de l'enseignement secondaire et professionnel vaudois.

Motif : cette clause marque une nouvelle orientation de la politique de la SPV. Il est apparu en effet qu'une

collaboration s'avérerait de plus en plus nécessaire entre les différentes associations d'enseignants vaudois : Société vaudoise des maîtres secondaires, Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel, tant dans les domaines corporatifs que pédagogiques.

2. Membres

- 2.1. Les enseignants de l'enseignement privé peuvent faire partie de la SPV en tant que membres auxiliaires.

Motif : depuis une douzaine d'années, la pratique a admis que des membres de l'enseignement primaire privé (écoles catholiques et écoles de caractère social) avait la possibilité de devenir membres auxiliaires de la SPV. Cette affiliation ne va pas sans permettre une certaine influence de la société dans ces divers milieux.

- 2.2. Les demandes d'admission sont approuvées par le CC.
Motif : il s'agit là d'une question purement administrative, la grande majorité des inscriptions provenant directement des élèves des écoles normales. D'autre part, l'existence de l'année probatoire ne permet pas toujours aux sections de mener à bien leur mission de propagande.

3. Congrès

- 3.1. Le congrès cantonal est convoqué deux fois par année, en assemblée ordinaire de printemps (principe : problèmes corporatifs) et en assemblée ordinaire d'automne (principe : problèmes pédagogiques).

Motif : depuis plusieurs années, l'assemblée de fin janvier devient très importante ; l'ordre du jour ne peut être épuisé souvent que par un galop nuisible aux intérêts de la société, et laisse dans l'esprit de plusieurs membres la pénible impression que le Comité central met les bouchées doubles pour éluder les questions essentielles.

Si l'assemblée de printemps traitera avant tout de problèmes corporatifs, l'assemblée d'automne devra, dans notre idée, être consacrée à l'information de nos membres sur tel sujet important concernant l'enseignement, ou hors de l'enseignement. La qualité de son organisation sera telle qu'elle ne sera pas la moins fréquentée des deux assemblées ordinaires annuelles.

- 3.2. Peuvent demander la convocation du congrès en assemblée extraordinaire, cinq assemblées de section ou le cinquième des membres actifs de la société.

Motif : la proportion, le cinquième des membres (et non le dixième, comme actuellement), est conforme à l'article 63, alinéa 3 du Code civil suisse, disposition de droit impératif.

4. Comité central et Comité directeur

- 4.1. Le Comité central est l'organe exécutif supérieur de la SPV. Il est porté à 11 membres. La procédure de nomination est fixée dans le détail.

Motif : la SPV est devenue une grande société ; plus de 3000 membres, y compris les membres honoraires et auxiliaires. Elle s'accroît d'année en année. Dans ces conditions, l'actuel Comité central de 5 membres et le secrétaire central, qui ne sont pas tous surchargés au même titre — il s'en faut de beaucoup — mais n'ont souvent pas matériellement le temps, dans certaines périodes, de « digérer » non seulement leurs propres tâches, mais aussi les travaux d'ensemble du comité, se trouveront rapidement débordés. Trop de membres de la SPV oublient que le Comité central est formé d'enseignants en activité, mariés, pères de famille, et participant souvent de près à la vie de la communauté à laquelle ils appartiennent. Il ne paraît donc plus possible de confier l'organe exécutif de la SPV à 5 personnes seulement.

C'est pourquoi, fort des expériences faites ces dernières

années, le Comité central actuel propose une meilleure division du travail au sein de l'exécutif de la société.

Le Comité central, considérablement élargi, reste l'autorité responsable face au congrès cantonal ; le plus grand nombre de membres permettra, d'autre part, à plusieurs régions du canton d'y être représentées plus souvent.

- 4.2. Le Comité central est chargé, parmi ses attributions, de contrôler l'activité des comités des sections régionales et des comités d'associations professionnelles et de maintenir la discipline corporative.

Motif : il a paru nécessaire de rechercher une plus grande cohésion dans la société et plus particulièrement de resserrer les liens entre l'organe exécutif, les sections et les associations professionnelles.

- 4.3. Le Comité directeur est le bureau exécutif du CC. Ses 5 membres sont choisis au sein du CC. Il coordonne les travaux du CC, expédie les affaires courantes de la SPV, reçoit les délégations et membres de la SPV, et représente la société.

Motif : cette nouvelle organisation est conforme à celle des grandes associations professionnelles et politiques de notre pays et vise à une meilleure efficacité dans la direction de la société.

5. Assemblée des délégués

- 5.1. L'assemblée des délégués comprend 1 délégué par 30 membres actifs (actuellement 1 par 100).

Motif : l'augmentation du nombre des membres de l'assemblée des délégués assurera une meilleure représentativité des différentes sections (environ 80 membres au lieu de 35 actuellement).

- 5.2. Elle est dirigée par un bureau de 3 membres rééligibles.

Motif : pour une question de séparation des pouvoirs, il est proposé que l'assemblée des délégués soit dirigée par un bureau choisi parmi les délégués, alors que jusqu'ici, c'était le Comité central qui fonctionnait.

- 5.3. Elle se réunit au moins deux fois par année. Des séances extraordinaires peuvent être convoquées en particulier pour donner un préavis au Comité central sur une question importante.

Ses prérogatives sont étendues : présentation de propositions au congrès, discussion du rapport de gestion annuel du CC, approbation des candidatures au CC.

Motif : il est nécessaire que chaque assemblée du congrès cantonal soit précédée d'une assemblée des délégués. D'autre part, l'augmentation de ses prérogatives permettra de liquider un certain nombre de points, souvent de détail, qui alourdissent inutilement l'assemblée du congrès.

- 5.4. Lors de votations, l'appel nominal ou le bulletin secret peuvent être demandés.

Motif : cette disposition facilitera le travail de l'assemblée des délégués.

6. Sections régionales

Les sections régionales peuvent grouper les membres SPV

1. d'un même district ou de deux districts contigus, si les circonstances l'exigent,
2. d'une seule commune, de plusieurs communes d'un même district ou de plusieurs communes de districts contigus, s'ils sont au moins 65 membres actifs.

Motif : les statuts actuels manquent de souplesse et interdisent souvent une répartition rationnelle des membres de la société. Une procédure de formation des nouvelles sections sera fixée par les statuts.

7. Associations communales

Les associations communales sont reconnues dans le cadre des sections régionales pour autant qu'elles ne se

sont pas transformées elles-mêmes en sections régionales.

Motif : jusqu'à ce jour, les associations communales n'étaient pas prévues par les statuts. Or, leur développement dans le canton est un état de fait que ne peut pas ignorer la SPV.

8. Commissions permanentes

Il est créé quatre commissions permanentes :

1. la commission presse et information ;
2. la commission des cours de formation continue ;
3. la commission des moyens de l'enseignement ;
4. la commission des structures de l'enseignement et de l'école romande.

Motif : à l'instar de la SPR, des commissions permanentes sont créées. Elles ont pour but, non d'alourdir la tâche du CC, mais de résoudre des questions importantes, permanentes, c'est-à-dire dont l'évolution perpétuelle demande une étude permanente, précisément.

La commission chargée d'étudier la révision des statuts et le Comité central vous proposent, à l'unanimité, d'adopter les principes généraux ci-dessus.

Au nom de la commission :

le président :
E. Buxcel

la secrétaire :
S. Berney

Au nom du CC :

le président :
M. Besençon

la secrétaire :
P. Paillard

Composition de la commission :

Président : M. Emile Buxcel, Lausanne
Secrétaire : Mlle Suzanne Berney, Bussigny
Membres : Mlle Violette Blanchoud, Pully
M. Pierre Gillard, Villeneuve
M. Charles Jaccard, Clarens
Mlle Marie-Thérèse Jonneret, Aigle
M. André-Georges Leresche, Vallorbe
M. Maurice Longchamp, Assens
M. Paul Nicod, Lausanne
M. André Rochat, Lausanne
Mlle Josy Rose, Provence
M. Louis Vivian, Lausanne

Lausanne, le 17 décembre 1968.

Collectivité SPV de la SVRSM

(rapport annuel)

Effectif

1^{er} janvier 1967. — Hommes : 655. Femmes : 972. Enfants : 50. Total : 1677.

Entrées pendant l'année. — Hommes : 39. Femmes : 66. Enfants : 6. Total : 111.

Sorties pendant l'année. — Hommes : 4. Femmes : 16. Enfants : 3. Total : 23.

Effectif au 1^{er} janvier 1968. — Hommes : 690. Femmes : 1022. Enfants : 53. Total : 1765.

Considérations générales

Dans le domaine de l'assurance-maladie, les bonnes nouvelles ne sont pas monnaie courante à notre époque. Les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation poursuivent une escalade inquiétante. La révision de la LAMA (bonne en soi puisqu'elle tendait à augmenter les prestations obligatoires des caisses) a entraîné une augmentation de dépenses que les autorités fédérales supputaient à 10 % et qui se révèle aujourd'hui supérieure à 100 % ! Reconnaissons que l'évolution de la médecine était en partie impré-

sible, mais il n'en reste pas moins que les caisses-maladie s'essoufflent à suivre un courant irréversible et qu'elles voient fondres les réserves qu'elles avaient réussi, à force de persévérance et d'opiniâtreté, à constituer dans les années précédant la révision de la LAMA.

Notre collectivité en 1967 et 1968

Notre collectivité n'échappe pas à la règle. Les résultats de 1967 le démontrent aisément. Avec un total de Fr. 420 249.35 aux recettes et de Fr. 497 647.90 aux dépenses, les comptes accusent un excédent de dépenses de Fr. 77 398.55. Ce n'est pas une petite affaire.

Le résultat de 1968 sera meilleur grâce aux adaptations de cotisations consenties dès le 1^{er} janvier 1968. Mais il est à prévoir que l'équilibre ne sera pas complètement rétabli. Afin d'illustrer cette dangereuse évolution, citons simplement deux chiffres :

1960 : frais médicaux et pharmaceutiques + hospitalisation : Fr. 172 000.— pour 1242 assurés ;

1968 : frais médicaux et pharmaceutiques + hospitalisation : Fr. 538 000.— pour 1760 assurés.

Les prestations de la Caisse ont plus que triplé alors que le nombre des assurés ne s'est pas accru d'une demie... Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que les caisses-maladie soient obligées, année après année, de revoir leurs conditions d'assurance. Elles n'ont que le choix entre une diminution des prestations ou une augmentation des cotisations. Malgré les inconvénients, elles choisissent plutôt le deuxième terme de l'alternative.

Comme nous l'avons expliqué dans un récent article, les relations unissant médecins et caisses-maladie sont rompues depuis le 1^{er} août 1968. Il en est résulté une hausse des tarifs de 10 % pour la catégorie I et de 32 % pour la catégorie II. **Qu'advient-il en 1969 ?**

Dès le 1^{er} janvier 1969, la SVRSM prendra à sa charge la majoration du tarif médical cantonal applicable à la catégorie I (+ 10 %). Elle garantira également cette majoration de 10 % aux assurés de la catégorie II mais le supplément de 22 % demeurera à la charge du patient, à moins qu'il sollicite une augmentation supplémentaire de cotisations pour permettre la couverture totale de la majoration, soit 32 %. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le corps médical ne considère pas les enseignants comme des gens aisés à colloquer en catégorie II... Il serait même souhaitable que soient connus du corps médical certains avatars de la reclassification des fonctionnaires !

Dès le 1^{er} janvier 1969, la Caisse assumera l'augmentation du forfait hospitalier en chambre commune qui passe de Fr. 40.— à Fr. 50.— par jour. Pour les enfants, elle paiera Fr. 47.— soit la totalité du forfait. En outre, le forfait de Fr. 15.— par jour sera porté à Fr. 20.— pour les maladies nerveuses.

Ces diverses modifications s'ajoutant à la surconsommation médicale ont naturellement de fâcheuses répercussions sur les finances de la collectivité SPV et il importe de prendre dès maintenant des mesures d'assainissement.

Voici les nouveaux tarifs, tels qu'ils ont été adoptés d'un commun accord par la SPV et la SVRSM :

Cotisations mensuelles comparées 1968-1969 (catégorie D maladie seule)

Catégories	1968	1969	Augmentation	%
Hommes	13.80	18.10	4.30	31,1
Femmes	15.15	19.90	4.75	31,3
Adolescents H	12.—	15.50	3.50	29,1
Adolescents F	13.20	17.05	3.85	29,1
Enfants	10.—	* 15.—	5.—	50

* maladie et accidents.

Pour la catégorie C (maladie et accidents), il suffit d'ajouter 10 % aux montants ci-dessus.

Remarques

Malgré l'augmentation, ces tarifs sont encore nettement inférieurs à ceux des assurés individuels. La cotisation des enfants est celle qui a le plus augmenté : nous n'hésitons pas à conseiller aux parents d'affilier leurs enfants à la Caisse d'assurance infantile qui pratique le système du taux dégressif basé sur le nombre d'enfants par famille.

Nous sommes convaincus que la SVRSM n'exige que ce qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire des comptes de la collectivité SPV. Il faut toutefois souhaiter que s'arrête enfin l'augmentation sans frein des frais causés par les exigences croissantes du corps médical et les conséquences d'une thérapeutique qui se perfectionne tous les jours en devenant toujours plus coûteuse. Le jour n'est pas loin, pensons-nous, où les pouvoirs publics, à l'instar des pays qui nous environnent, devront prendre en mains le problème et lui donner une solution conforme à l'évolution des temps.

Il reste également à souhaiter que les relations corps médical-caisses-maladie soient de nouveau fondées sur une convention équitable et que 1969 soit moins mouvementé que 1968, que la classification des assurés soit abandonnée par la Société vaudoise de médecine, les tarifs médicaux vaudois assurant aux médecins des revenus qui sont estimés à Fr. 140 000.— en moyenne par année. La seule augmentation de 10 % des consultations et visites coûte approximativement Fr. 150 000.— par mois à la SVRSM. Croit-on que les caisses-maladie pourront éternellement subir ces hausses d'un tarif qui avec Genève, est le plus élevé de Suisse ? Nous ne le pensons pas.

Pour terminer, remercions nos collègues d'accepter de bonne grâce les inconvénients d'un système d'assurance-maladie qui découle d'une loi fédérale datant de 1911 et qui est probablement le système le plus compliqué d'Europe !

Fernand Petit,
secrétaire de la col. SPV.

Caisse de pensions

Nos deux représentants à l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions, M^{me} Antoinette Senn-de la Harpe, Bur-sinel et M. Yvan Lador, Lausanne, sont arrivés au terme de leur mandat après avoir défendu les intérêts du personnel avec compétence et dévouement pendant douze ans ; nous leur exprimons notre vive gratitude. Ils ont été remplacés par M^{lle} Suzanne Ogay, Lausanne et M. Pierre Duruz, Concise.

Le bouclage des comptes de l'année 1967 a été sérieusement entravé par le fait que la reclassification des fonctions première étape, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1967 n'a été appliquée, en fait, qu'en 1968.

La Caisse de pensions n'a donc obtenu les dernières indications comptables qu'au début de l'automne.

Aujourd'hui, cependant, on peut affirmer d'ores et déjà que le résultat de l'exercice 1967 a été favorable et que la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a consolidé ses positions.

L'effectif au 31 décembre, était de 7585 affiliés, dont 1669 déposants d'épargne. Durant l'année, 79 personnes ont pris leur retraite. La caisse servait à cette date environ 2600 pensions d'invalidité, de retraite, de veuve et d'orphelins pour un montant de plus de 17 millions.

Pour le reste, nous en reparlerons lorsque le Conseil d'Etat et l'assemblée des délégués auront approuvé les comptes.

A. R.

« Les Mûriers »

L'Institution a pour but l'éducation et l'instruction spécialisée d'enfants débiles légers. Il est réjouissant de constater

que la patience la compréhension, ainsi qu'une constante fermeté, permettent une acquisition certaine de notions scolaires et, favorisé par l'éducation en groupe, le développement de la maîtrise de soi, indispensable dans tous les rapports sociaux.

Satisfaction légitime devant les résultats obtenus, résultats dus pour une grande part à l'excellente entente qui règne entre les collaborateurs, dans tous les secteurs de la maison.

Des contacts entre les cadres de la maison (directeurs, instituteurs, éducateurs) et les parents seront encore intensifiés à l'avenir, car l'enfant ne peut être suivie seule ; elle est dépendante de sa famille et il est nécessaire de travailler avec celle-ci pour obtenir un résultat solide.

Camp d'été, camp d'hiver, concert, fête costumée, journées d'achats avec les grandes... : activités qui permettent d'espérer une intégration plus aisée à la société lorsque le grand jour du départ arrivera.

Transfert de l'Institution

En 1966, des subsides étaient alloués pour les projets d'extension des Mûriers (nouvelles constructions, voir « Educateur » n° 39 du 8 décembre 1967). En 1968, le comité est appelé à étudier l'offre de M^{me} Fonjallaz, à savoir la vente de sa propriété à Lutry. Rapport favorable.

Le Conseil d'Etat a adopté un « exposé des motifs » et un projet de décret autorisant le report de la subvention sur la dite propriété.

Les chefs de service de l'AI se sont déclarés enthousiastes, et le subside prévu pour les constructions de Grandson est reporté sur Lutry.

Dès 1969, en fin d'année, l'Institution des Mûriers entrera dans le Château de Mémise.

Nous tenons à remercier ici M. Ehinger, son épouse, ses collaborateurs. C'est un plaisir de se rendre aux Mûriers. Les enfants sont heureuses. Il y a un travail de fourmis accompli avec simplicité, une conception des problèmes inhérents à une maison d'éducation qui, par son application, procure aux enfants joie, confiance et l'on peut croire que ce seront, dans quelques années, des personnes épanouies. A tous, un chaleureux merci !

Paulette Paillard.

Rapport annuel concernant l'Ecole Pestalozzi, à Echichens

Vous avez tous reçu, chers collègues, le rapport 1967 de l'Ecole Pestalozzi. Permettez-moi de rompre avec le traditionnel rapport du rapport et de donner quelques précisions concernant certains points importants et nous touchant de près.

Cap des tempêtes... et de bonne espérance

M. André Chapuis, président, signale dans ce rapport que l'Ecole a connu, l'hiver passé, de sérieuses difficultés. Sachez, chers collègues, que le Comité central de la SPV et le soussigné ont été tenus au courant de ces difficultés et soyez assurés, qu'avant même qu'une solution définitive soit apportée, tout est rentré dans l'ordre à l'Ecole Pestalozzi pour le bien des enfants et de leurs responsables.

Affaire à suivre

M. Jacques Besson, directeur, va faire paraître très prochainement une volumineuse étude sur la formation des débiles. Il vous en donne, dans ce rapport 1967, un résumé succinct. Le problème est d'importance. Pris en charge dans les classes spéciales jusqu'à 16 ans, comment les enfants difficiles vont-ils se former professionnellement après 16 ans ? Nous devons être reconnaissants à M. Besson, surtout d'exposer ce problème très amplement, mais aussi d'en chercher avec tenacité une solution valable.

Participation

Probablement que dans un avenir plus ou moins proche l'Ecole Pestalozzi va s'agrandir. Elle connaîtra un nouveau statut, appliquera de nouvelles méthodes pour de nouveaux élèves. Nos collègues, éducateurs et instituteurs, voudront certainement soutenir M. Besson dans cette difficile mutation. Espérons que l'on saura les y associer.

Marraine SPV

M. Chapuis, président, indique dans son rapport le chiffre de 39 fr. 91, prix de revient d'une journée d'enfant. Somme semble-t-il excessive quand on sait que l'enfant difficile ne trouvera pas forcément sa vraie place dans la société, son cycle scolaire terminé. Prix modeste, si cet enfant, dans un avenir prochain, peut s'intégrer dans cette société à part entière.

Aussi, nous nous devons, chers collègues, d'appuyer totalement par les collectes l'effort qui se poursuit à l'Ecole Pestalozzi.

Avec mes saluts cordiaux.

R. Golay.

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1968

Par suite du décès du directeur de la Centrale, M. Edmond Rochat la commission n'a tenu aucune séance cette année. Si d'autres ont dit ce qu'Edmond Rochat fut comme collègue, nous nous devons de rappeler ici avec quelle conscience, quel dévouement et quelle souriante efficacité notre ami a dirigé la Centrale de documentation. Nous mesurons le vide qu'il laisse à la difficulté que nous éprouvons à le remplacer. Ceux qui ont collaboré avec lui, comme la SPV tout entière, garderont de ce collègue et ami un vivant souvenir.

Nous remercions très vivement MM. Maendly et Pache, qui ont fait front dans des circonstances difficiles et assuré ainsi l'entretien du matériel et le bon fonctionnement du service des prêts.

Les délégués SPV :

André Moret, Ogens

J.-J. Desponds, Colombier

Commission Croix-Rouge de la jeunesse Rapport annuel

Par suite de plusieurs démissions, la commission se trouve pour le moment réduite à quatre membres, soit Mlle Sylvie Meylan, MM. José Petitpierre, Michel Cusin et le soussigné ; 1660 classes sont membres de la CRJ, soit 319 de plus que l'année dernière.

Secourisme

Trente-six classes ont bénéficié des cours de jeunes secouristes. Nous prions les collègues qui désirent un tel cours de s'inscrire au début de l'année scolaire auprès du secrétariat vaudois. Le manque de moniteurs ne permet pas de satisfaire les demandes tardives. Quant aux écoles normales, un cours de dix heures est régulièrement donné aux élèves de dernière année, aussi bien à Lausanne qu'à Yverdon, par des instructeurs samaritains.

Sauvetage nautique

Grâce à l'augmentation sensible du subside accordé par le département, nous avons pu porter de 4 à 11 le nombre de ces cours, qui ont eu lieu à Lausanne, Vevey, Montreux,

Aigle, Morges, Penthalaz, La Sarraz, Vallorbe, Moudon, Yverdon et Sainte-Croix ; 183 élèves sur 424 inscrits ont obtenu le certificat de jeune sauveteur. Le directeur technique de tous ces cours est J.-D. Roy, maître de gymnastique et titulaire du brevet II de la SSS, alors que J. Petitpierre est chargé de leur organisation.

Albums

Cinquante et un albums ont été distribués dans les classes vaudoises, en provenance de : Allemagne fédérale 1 ; Australie 2 ; Canada 4 ; Corée 1 ; Grèce 5 ; Hongrie 1 ; Japon 19 ; Nicaragua 1 ; Pérou 2 ; Pologne 6 ; Thaïlande 1 ; Tchécoslovaquie 3 ; Union sud-africaine 4 ; URSS 1. Vingt-quatre albums réponses sont parvenus au secrétariat romand. Que les collègues qui n'ont pas encore répondu veuillent bien le faire avant la fin de l'année scolaire.

Echanges internationaux

Sous la conduite de J. Petitpierre, 10 élèves dont 6 de classes supérieures, ont participé au camp international de Karlsminde, près de Hambourg, organisé par la Croix-Rouge allemande, du 9 au 26 août 1968.

Vestiaire

Signalons particulièrement les dons des collègues secondaires de Béthusy et de l'Elysée (80 paquets chacun). Les collègues peuvent toujours avoir recours à ce vestiaire en cas de besoin.

Parrainages

Les parrainages en faveur du second car pour handicapés viennent de reprendre ; ils avaient été interrompus en faveur du Vietnam.

Car de l'amitié

Il a été à disposition de notre canton durant 24 journées. Autant d'enfants que d'adultes ont bénéficié de ces excursions. Merci aux classes qui les ont reçus, restaurés et divertis.

Mimosa

Les écoles vaudoises ont vendu pour 31 384 fr. 90. Merci aux classes qui se chargent de la vente. Le fonds des écoles vaudoises a reçu 18 794 fr. 45, à disposition d'actions sociales. Sur le solde des années précédentes, une somme de 10 000 fr. a été prélevée en faveur du second car pour handicapés.

Rappelons enfin que la rencontre de Crêt-Bérard des 21 et 22 septembre, dont notre collègue L. Germond a déjà rendu compte dans ces colonnes, a réuni 49 participants de toute la Suisse romande.

Pour terminer, nous adressons nos plus vifs remerciements à tous nos collègues pour leur dévouement à la cause de la Croix-Rouge de la jeunesse.

Yverdon, le 8 décembre 1968.

René Mégevand.

Rapport concernant la Commission consultative de l'enseignement primaire

Cette commission a tenu une séance en 1968, le 31 octobre. Elle a pris connaissance d'un rapport sur le travail du « Cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices primaires ». Elle a discuté des motions déposées au Grand Conseil par les députés, Mlle Zum Brunn (concernant l'enseignement des travaux à l'aiguille et l'inégalité des filles et des garçons devant les programmes primaires), et M. J.-P. Clavel (concernant la suppression de l'obligation légale faite au corps enseignant primaire d'habiter la commune où il

enseigne). La commission a également été orientée sur le futur Institut pédagogique vaudois.

Tous ces points sont traités dans le rapport du Comité central de la SPV. Actuellement, le président du CC, M. Besençon, fait partie de la commission consultative. Afin d'éviter des répétitions, nous n'entrerons donc pas ici dans le détail des objets cités ci-dessus.

Rappel de la composition de la commission consultative : voir l'Annuaire de l'instruction publique primaire 1969, page 9.

Lausanne, le 9 décembre 1968.

A. Clavel.

Commission disciplinaire

La commission disciplinaire n'a pas été appelée à siéger cette année.

G. Bovay.

Rapport du délégué de la SPV sur l'activité de la Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne, année 1968

Dans son rapport annuel, le président de la Commission régionale de radio scolaire, M. Marcel Monnier, caractérisait l'année 1967 en deux mots : attente et perplexité.

« **Attente** des nouveaux statuts de la radio scolaire suisse, de la nouvelle réglementation régionale qui en découlera, des conditions dans lesquelles s'accompliront dorénavant les tâches assumées jusqu'ici par les deux commissions locales de Genève et de Lausanne.

» **Perplexité** devant nombre de problèmes dont les données pour claires qu'elles paraissent sur le plan pédagogique, n'en sont pas moins entachées de servitudes techniques et financières, qui en retardent la solution : problèmes de la fréquence des émissions, de leur diffusion sur la seconde chaîne, de la destination et de la forme des feuillets de documentation, de la coordination nécessaire avec une télévision scolaire qui va se développant ; autant de problèmes dont la maturation se révèle laborieuse. »

En 1968, une seule innovation, encore l'est-elle à titre d'essai. Les feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole » ont vécu et ont été remplacés par des « fiches pédagogiques ». Une deuxième amélioration se fera à partir du printemps : coopération dans la diffusion des « fiches pédagogiques » entre la radio scolaire et la télévision scolaire.

Les problèmes de la fréquence des émissions et de leur diffusion sur la seconde chaîne seront résolus ultérieurement. Sous quelle forme ? nous l'ignorons encore !

La composition des membres de la commission locale de Lausanne n'a subi aucune modification ; M. Marcel Monnier en est le dynamique président. Si l'activité de la commission locale de Lausanne a été, dans son ensemble, semblable à celle des années précédentes, les opérations de préparation des émissions ont dû être avancées de trois mois — établissement du programme annuel, choix des auteurs, examen des textes rédigés, leur adoption — afin que la documentation distribuée au corps enseignant soit basée sur des émissions complètement élaborées et adoptées. La transition entre l'ancien et le nouveau régime s'est opérée sans trop de difficultés. Il est question de grouper les deux commissions locales de Lausanne et de Genève en une seule afin d'établir une coordination plus étroite, et il s'agirait éventuellement de désigner comme à la télévision scolaire une personne responsable de la production des émissions radio-scolaires.

Programme

Durant l'année 1968, 40 émissions diffusées ont été consacrées aux disciplines suivantes :

10 aux sciences et techniques, 8 à la musique, 8 à la littérature, 4 à l'histoire, 4 à des contes et divers, 3 à l'éducation civique et sociale. L'émission du « Beau voyage » a été préparée cette année par les soins de la commission locale de Lausanne ; les lauréats de ce concours ont bénéficié d'un magnifique voyage en Suisse. A l'émission de midi, le studio de Lausanne nous en a donné des reflets intéressants et vivants par les participants eux-mêmes.

Excepté l'émission des jeux de calcul mental, toutes nos émissions ont été supplétives.

Des feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole », aux fiches pédagogiques

Pendant trente-cinq ans, les feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole » ont permis aux maîtres et élèves d'avoir entre les mains des documents illustrant l'émission purement sonore. La qualité de cette documentation a été reconnue maintes fois lors de réunions internationales auxquelles la Suisse a participé.

Dans notre rapport précédent, nous vous faisons part des préoccupations des dirigeants concernant ces feuillets de documentation, préoccupations d'ordre financier et également d'ordre pédagogique. Ces problèmes ont été longuement discutés et finalement résolus : la Commission régionale des émissions radio-scolaires a décidé d'éditer, à titre d'essai, des « fiches pédagogiques » remises gratuitement à tous les instituteurs des classes d'élèves de 10 à 15 ans. Selon les rapports déjà reçus du corps enseignant, ces nouvelles « fiches pédagogiques » répondent à ce qu'on attend d'elles, c'est-à-dire, une fiche par émission, classement possible, format normalisé. Elles s'adressent uniquement aux maîtres, d'où un texte plus complet avec moins d'illustrations ; de plus les auteurs sont tenus de fournir des renseignements sur : a) les intentions pédagogiques ; b) le contenu de l'émission ; c) des suggestions pour la préparation de l'émission ; d) également suggestions pour l'exploitation de l'émission ; e) bibliographie.

Cette formule a tenu compte de l'évolution dans la pédagogie ; une documentation illustrée à l'intention des élèves n'a été écartée pour le moment que pour des raisons financières.

Fiche critique et statistique

Afin de faciliter la tâche du corps enseignant, nous avons procédé à une simplification des rapports d'écoute : un seul envoi par série de 8 émissions. Nous avons appris que ce mode de faire est apprécié, du moins par ceux qui ont bien voulu nous répondre.

Conclusion

En guise de conclusion, permettez-nous de soumettre à votre réflexion les quelques lignes suivantes de M. Robert Rudin :

« Ne pas voir ou ne pas entendre les émissions dont parlent nos élèves c'est refuser de comprendre ce qui leur plaît, c'est rater une occasion de rapprochement — de rajeunissement également — c'est aussi renoncer à un rôle élargi de l'éducateur. C'est enfin donner l'impression soit de stagner, soit de s'obstiner à contre courant. »

Et pour clore ce bref rapport, exprimons notre profonde gratitude aux diverses institutions qui soutiennent financièrement notre œuvre, notamment la Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion, les studios de Lausanne et de Genève.

Enfin nous félicitons tous les membres du corps enseignant qui contribuent à former de futurs auditeurs capables de retirer le maximum d'avantages des émissions et qui se

donnent la peine de nous adresser leurs « fiches critiques et statistiques ». La commission locale attend des maîtres des suggestions, des critiques.

Chavannes-Renens le 4 décembre 1968.

E. Bignens,

membre de la Commission locale de Lausanne
des émissions radio-scolaires.

Rapport du délégué à la Commission cantonale du cinéma

Composition

MM. Rostan François, inspecteur scolaire ; Mottaz Jean, secrétaire général du DIP ; Jaccottet Georges, directeur des écoles de Lausanne ; Bovey Henri, chef fourn. scol. ; Golay Jean-Pierre, chef du CIC ; Gisling Pierre, professeur ; Prébantier Léon, directeur adjoint au Séminaire pédagogique ; Rosset Jean-Jacques, professeur ; Mamin René, inspecteur ; Guidoux André, maître d'application ; Genton Robert, maître sup. ; Pécoud René, inst.

Le 11 novembre 1968, M. Jean-Louis Seylaz, appelé à un enseignement universitaire, a fait part de sa démission de la dite commission. M. le secrétaire général en a pris acte et a vivement remercié M. Seylaz de tous les services rendus qui ont incontestablement contribué à la création du Centre d'initiation au cinéma.

A ce jour, la Commission cantonale du cinéma n'a pas tenu de séance plénière durant cette année. Elle se réunira le 23 décembre pour examiner en particulier le renouvellement du contrat forfaitaire de location des films d'enseignement avec la Centrale de Berne, qui arrivait à échéance le 31 décembre 1967.

Cinéma scolaire

L'utilisation du cinéma scolaire continue sa réjouissante progression. Les 197 communes vaudoises abonnées (186 l'an passé) ont loué 5666 bobines unités dans la période du 31 octobre 1967 au 1^{er} novembre 1968 à la Centrale de Berne. Celle-ci renouvelle et complète régulièrement sa filmothèque. Au cours de trois séances à Berne, la Commission intercantonale de visionnement (4 ou 5 membres de notre commission y sont délégués chaque fois) ont examiné 31 films dont 27 ont été acceptés. La Centrale annonce une augmentation de 18 % dans ses locations. La majorité des bandes acquises est étrangère. Toutefois, il semblerait que quelques possibilités se dessinent enfin dans le domaine de la production suisse de films d'enseignement ; ce pénible démarrage est dû à des problèmes financiers, point faciles à résoudre dans notre état fédératif. Heureusement une collaboration internationale dans ce domaine prend toujours plus d'ampleur et permet de réduire les frais de production par des échanges fructueux entre les pays.

Problème du film 8 mm.

Le prodigieux développement du film 8 mm. et son utilisation grandissante dans l'enseignement a retenu tout particulièrement l'attention de la Centrale. Différents formats, différents systèmes de sonorisation et modèles de cassettes qui sont déjà sur le marché ou qui vont apparaître prochainement sont en concurrence. Il serait très important de pouvoir recommander aux écoles un système uniforme. Le groupe de travail du CIFE (Conseil international pour la promotion des moyens audio-visuels dans l'éducation) a établi les directives suivantes :

- a) *format* : super 8 avec son magnétique ;
- b) *chargeur* : EP et Kodak avec des chargeurs pouvant assurer si possible une durée de projection de 23 minutes ;

- c) *projecteur* : doit accepter super 8 sonore et muet.

Le standard 8 mm. sera progressivement écarté.

Le vice-président de la Centrale de Berne a déjà visionné à Paris un grand nombre de tels films et a fait un choix fort intéressant auprès de l'Organisation européenne de coopération économique. Ces bandes en général courtes (5 à 6 minutes) seront les bienvenues dans le cadre de l'enseignement tant primaire que secondaire et immédiatement disponibles puisque achetées par les communes après avoir été visionnées par les représentants des divers cantons (prix : 25 à 30 fr.).

Toutefois il est recommandé d'attendre encore quelque temps pour acheter projecteurs et films 8 mm. Car une standardisation des appareils et du matériel permettrait certainement d'obtenir des conditions financières intéressantes. Des communications ultérieures donneront des précisions à ce sujet.

Initiation au cinéma spectaculaire

Dans ce domaine, les progrès ont été vraiment spectaculaires. Le CIC (Centre d'initiation au cinéma) est né. Inauguré en février ses locaux judicieusement aménagés et équipés ont connu une très vive animation. Son chef, M. J.-P. Golay, professeur à l'EN et ses collaborateurs lui ont tout de suite insufflé une activité créatrice et féconde. Jugez-en : près de 200 collègues ont suivi 5 cours de quatre mercredis sur la photo, le cinéma et le ciné-débat. Les 50 participants du Séminaire pédagogique y ont également eu trois cours. De même les élèves de l'EN y ont parachevé leur formation durant cinq après-midis. Des cours de culture cinématographique ont été également donnés à certaines classes de l'Ecole de commerce, ainsi qu'aux classes terminales de la Ville de Lausanne. Des études régulières de films projetés dans les cinémas de la ville ont été très fréquentées par gymnasiens et normaliens (celles-ci ont lieu entre 13 et 14 heures).

A ce tableau sommaire, ajoutons que trois numéros de la revue « Cinéma-Cinéma » ont été publiés, qu'un fichier a été constitué pour faciliter les recherches dans la déjà volumineuse documentation de la bibliothèque à disposition des chercheurs et cinéphiles avides de renseignements et vous n'aurez qu'une idée imparfaite de l'énorme labeur fourni par le CIC.

Le matériel didactique a été complété. De nombreuses classes du canton ont déjà eu l'occasion d'utiliser appareils de phoo, caméras et enregistreurs et, par là, de se familiariser avec les techniques tant photographiques que cinématographiques.

Félicitons M. J.-J. Golay et ses collaborateurs pour le fructueux travail qu'ils effectuent pour la formation de notre corps enseignant et de notre jeunesse.

Nous ne pouvons que recommander vivement à tous nos collègues tant primaires que secondaires d'avoir recours aux services du CIC.

Le délégué SPV de la commission :
R. Pécoud, Fontaines-sur-Grandson.

« Cadet Roussel »

Le Cadet a 11 000 abonnés qui lui accordent une confiance sans limite. Les concours sont toujours de grands moments dans la vie du journal. Il ne faut pas sous-estimer l'intelligence des petits, nous rappelle M^{me} Simone Cuendet, rédactrice. Ils doivent monter jusqu'à nous ; il ne faut pas trop leur mâcher le « papey ».

Après dix ans de soins assidus et de renouvellements, M^{me} Cuendet se retire. « Bilan de très grandes joies et de beaucoup de petites peines. » Elle remercie le petit bonhomme

au bicorné, ce Cadet qui lui a permis de passer dix ans « au merveilleux pays d'enfance ».

A notre tour de vous dire merci, madame, pour ce long effort, et pour tout ce que vous avez donné aux enfants. Vous avez le désir d'écrire calmement sans être talonnée par les délais du numéro à sortir. On le comprend. Tous nos vœux vous accompagnent mais nous savons que vous n'avez pas besoin d'eux pour réussir.

Une cordiale bienvenue à la nouvelle rédactrice, Mme Aline Eugster que beaucoup de collègues connaissent déjà puisqu'elle fut institutrice au Pays de Vaud. Nous savons qu'elle aura à cœur le bonheur du « Cadet » comme celui de ses propres enfants.

G. Falconnier.

« Le Crapaud à lunettes »

Le nombre des abonnés se maintient à 10 000. Rappelons que Pro Juventute est propriétaire du « Crapaud » et lui manifeste beaucoup de tendresse financière. Il en résulte que pour le moment présent notre batracien n'a pas de soucis directs et urgents.

M. André Jobin, rédacteur, multiplie les campagnes d'abonnement et de propagande. L'espoir grandit du côté de Fribourg. Miracle au Locle : une campagne fait surgir 240 abonnements nouveaux. Avec dix miracles semblables, le journal serait libéré de bien des soucis. Et il y aurait 2400 heureux de plus !

Les jeunes lecteurs écrivent et dessinent beaucoup. Ça commence souvent par ce cri du cœur : « Mon cher Crapaud ». Ils y vont de toute leur sincérité et font part de toutes leurs curiosités.

« Le Crapaud » a proposé bien des activités. Même celle de reporter. L'un d'eux cherchant un sujet sonne à la porte voisine :

— Madame, je viens de la part du « Crapaud ». Avez-vous eu des aventures dans votre vie ?

Le reporter n'a pas compris pourquoi la porte lui claqua au nez.

Parmi les rubriques nouvelles signalons la collaboration de Robert Hainard : portrait mensuel d'un animal de chez nous ou d'Europe. Robert Hainard : un nom qui est une garantie. Signalons la rubrique des disques si nécessaire, de M. Jacques Galay. Et n'oublions pas la rubrique de la découverte de la nature par l'équipe d'élèves de M. Robert Gogel, instituteur à Yverdon : un bel exemple de loisirs enfantins de haute qualité.

Conclusion : « Le Crapaud à lunettes » a les yeux bien en face de ses lunettes et il a atteint son but. Il est un vrai journal. Il est actuel et il fait naître le dialogue. Quant à la publicité le « Crapaud » la limite, mais il en a besoin comme tout le monde... de la presse.

G. Falconnier.

Œuvres suisses des lectures pour la jeunesse

L'« Educateur » n° 35 du 8 novembre 1968 a publié le communiqué annuel du mystérieux Dr W. K. concernant l'OSL. Vous pouvez vous y reporter : il est parfait.

En 1967, l'OSL a lancé 71 titres nouveautés et réimpressions ; 1 033 223 exemplaires furent vendus dans toute la Suisse. Voici le détail concernant nos trois principales langues : 20 titres nouveaux en allemand (et 22 éditions), 10 titres nouveaux en français (et 5 réimpressions), 4 titres nouveaux en italien (et 5 titres réédités).

Si les brochures OSL gardent toujours cet air de joyeuse

santé qui réjouit chacun, les comptes sont un peu moins guillerets car la vente des brochures ne procure pas des recettes suffisantes. Il faut l'aide de la Confédération, des pouvoirs publics, des communes, etc. Il faut aussi dire combien l'aide bénévole des centaines de collègues vendeurs est nécessaire et appréciée. Ici et là, bien sûr, quelques-uns pourraient repenser leur activité et se souvenir de ce principe commercial qu'on dit éternel, à savoir qu'il faut montrer la marchandise et en parler. Patience ça va venir ! Si 500 localités romandes pouvaient augmenter leur chiffre de vente annuelle de 100 exemplaires seulement (c'est une toute petite pile) on écoulait 50 000 brochures supplémentaires. Le chiffre des ventes romandes en 1967 étant de 134 000 brochures, ces 50 000 donneraient à la courbe de vente un aspect sensationnel.

Beaucoup d'entre vous reçoivent le rapport annuel de l'OSL. Lisez-le, il en vaut la peine.

Si votre classe compte de nombreux petits Italiens, souvenez-vous que l'OSL a de nombreuses brochures dans leur langue. Et si ce sont des Siciliens... il y a des brochures à colorier.

Si vous êtes dans une localité comptant plusieurs classes, pensez que 30 brochures du même titre forment un matériel de classe qu'on peut se prêter. Si vous êtes dans un grand collège, 10 titres différents en 30 exemplaires chacun (ou 15) constitueront une bibliothèque circulante capable de faire le bonheur de bien des volées. Et pour ce que ça coûte...

G. Falconnier.

Rapport sur l'activité du Greti pendant l'année 1968

En janvier 1966, il y a trois ans, fut lancé officiellement le Greti (Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction), et déjà plusieurs membres souhaitent que nous abandonnions l'adjectif romand, que le Greti devienne Groupe pour l'étude... ou Groupe pour la recherche et l'étude des techniques d'instruction, pour lui enlever son caractère régional. La prochaine assemblée générale aura peut-être à se prononcer sur ce sujet.

Nous vivons l'ère de la technologie éducative. Les techniques et les machines ne vont-elles pas déshumaniser l'enseignement ? Cette crainte est peut-être légitime. Pour mieux dominer ces techniques et ces machines, nous devons les étudier. C'est le combat que livre le Greti en organisant des journées d'étude, des cours, des séminaires et en publiant un bulletin qui dès l'année prochaine sera la revue « Techniques d'Instruction ».

En 1968, nous avons organisé quatre journées d'étude :

Le 3 février à Genève : **Les ordinateurs et l'enseignement.** M. Hutmacher, directeur du service de la recherche sociologique au DIP genevois et M. Bain, directeur du CRPP genevois, ont montré dans leurs exposés les applications multiples de l'ordinateur à l'administration d'une école. Les expériences de Genève sont très avancées en ce domaine. M. Fischer, professeur à l'EPF, a parlé de quelques impressions sur le développement de la CAI aux Etats-Unis, à la suite d'un voyage qu'il fit dans ce pays. Puis la maison IBM à Genève nous fit découvrir ses locaux et ses installations. A l'aide d'une console terminale, reliée par téléphone à un ordinateur en fonction à Orly, nous avons pu étudier un programme exemplaire.

Le 4 mai à Neuchâtel : **Les techniques d'animation de groupe,** issues de la psychologie des comportements collectifs doivent servir l'humain, et non l'asservir et le manœuvrer ; elles sont un moyen d'aider les individus inhibés que nous sommes, nous Suisses romands en particulier, à retrouver le chemin de la **communication.** Telle fut, en résumé, la défi-

dition du sujet donnée par M. Bellmann. L'équipe de l'EN de Delémont, M. Tschoumy, directeur, M^{me} Cardinet, M. Papaloizos, M. Girardin et une équipe genevoise, M^{me} Lesemann, du CO et M. Guignet, école primaire, firent le point de leurs expériences. Certains attendaient peut-être de cette journée des méthodes et des recettes : il n'en fut rien. On nous a parlé d'expériences en cours. L'empirisme règne encore dans ce domaine. N'importe, le branle est donné. Les événements universitaires sont venus depuis mettre en lumière la faillite de l'enseignement magistral. En 1969 le Greti organisera, dans la semaine du 7 au 12 juillet, un séminaire sur la conduite de réunions et l'animation de groupes.

Le 21 septembre, à Lausanne : **Les moyens audio-visuels et l'enseignement de la géographie**. M. Prébendier et son équipe du séminaire pédagogique, ont répété pour nous la journée qu'ils avaient organisée pour nos collègues secondaires vaudois.

Des thèmes très intéressants, présentés avec des moyens modernes, des machines au service du maître : les saisons, la géographie industrielle d'une région française, des travaux pratiques, la préparation de leçons. Ce fut une vraie journée d'information sur l'utilisation des moyens audio-visuels. Les exposés de ces deux journées sont publiés dans le bulletin n° 10, décembre 1968.

Le 5 octobre, à Lausanne : **Le perfectionnement de la lecture**. Deux exposés : celui de M. Stoll, précis et très riche, définit les principes de lecture rapide. M. Girard parla des problèmes de rééducation. Une démonstration de la maison Tutor à Genève nous fit connaître la méthode qu'elle utilise pour apprendre à lire plus vite : leurs cours s'adressent presque exclusivement aux cadres de l'industrie, aux PDG, qui ont un courrier abondant à dépouiller. Les exposés de ces deux journées sont publiés dans le bulletin n° 10, décembre 1968.

En outre, plusieurs séminaires d'introduction et de perfectionnement ont été organisés :

- pour l'enseignement avec ordinateur à Leysin et à Genève ;
- pour l'enseignement programmé, à Neuchâtel et à Leysin.

But : donner une formation sur les points suivants :

- rédiger un cours programmé ;
- appliquer et éventuellement adapter les cours déjà sur le marché ;
- structurer un exposé, mesurer les résultats d'un enseignement oral.

Rappelons qu'un cours programmé remplace l'enseignement oral des notions élémentaires, toujours fastidieuses à inculquer alors qu'elles sont indispensables.

Ils furent suivis par de nombreux responsables de la formation des apprentis et par plusieurs maîtres secondaires.

Le groupe de travail des maîtres programmeurs aurait pu être plus actif. La préparation d'un cours programmé doit être un travail d'équipe, il faut tenir compte de l'avis de plusieurs spécialistes et chaque canton a encore sa méthode de présentation.

La structure de ce groupe doit être repensée. Ne vaudrait-il pas mieux créer de nombreuses cellules régionales, animées par un collègue qui déchargé d'une partie de son enseignement, aurait le temps de faire une recherche quant aux besoins, qui coordonnerait les efforts et qui pourrait faire expérimenter les différents travaux dans plusieurs classes, franchissant même les barrières cantonales. Le Greti n'en a pas encore les moyens, qui pourrait l'aider ? La SPV, connaissant mieux que moi les problèmes posés par la création de ces postes de spécialistes, je pense au cinéma, à la méthode Cuisenaire, pourrait-elle nous suggérer une solution ?

Encore un mot sur l'effectif de nos membres :

- individuels : 1967, 109 — 1968, 250 ;
- collectifs : 1967, 50 — 1968, 90.

J. Carrard.

Rappel

Le questionnaire SPV « pour un salaire familial » est à retourner au secrétariat central pour le 13 janvier 1969.

Merci.

A. R.

Cours de gymnastique respiratoire Klara Wolf

Ce nouveau cours, donné par M^{me} Fischer aura lieu le jeudi, entre 12 h. et 13 h. à la salle paroissiale de l'avenue Dapples. Il comprendra dix leçons et débutera jeudi 16 janvier 1969. Coût : 40 francs.

Vous, qui vous sentez fatigués, tendus, impatientes, nerveux, venez vous relaxer et retrouver le tonus nécessaire à un équilibre harmonieux !

Inscriptions : M^{me} Fischer, avenue Floréal 2, Lausanne, tél. 26 63 19.

Guilde Freinet

Des brochures : trois genres différents...

N° 663 Bourgeois du XVI^e siècle

Cette chronique de la vie d'une famille de bourgeois s'étend du règne de François I^{er} à celui de Henri IV. Elle est richement illustrée de documents d'époque. On y voit comment on défriche, comment on se garde la nuit, comment on meurt de la peste. Voici, sous un portrait de Luther de 1523, les lignes consacrées à « Pyere Gay » :

« Pyere Gay fut le second enfant de Barthélémy et le premier des fils. Il fut prestre en l'esglise cathédrale de Dye.

» Il fut des premiers de la Religion Réformée en cette vylle et fit un long voyage à Paris au retour duquel il apporta des livres touchant les principaux points de ladite religion d'ou monseigneur l'évesque étant averti, le fit constituer prisonnier comme luthérien et hon eut beaucoup de peine de le sortir car de ce temps la on bruslait et on martyrisait fort lesdits de la religion. »

Pour nos grands, quelle excellente occasion de renouer contact avec le passé.

N° 671 Jus de fruits

Clair, précis. A classer dans le fichier « sciences ».

N° 673 Pierre et Marie Curie

Joies et peines des savants. L'histoire du radium.

Pour les sciences également, cette brochure qui met au point une série de notions simples, à conseiller aux élèves comme au maître.

N° 673 Michel-Ange

Plus de vingt reproductions des œuvres d'un des maîtres de la Renaissance, de l'admirable Pieta réalisée entre 22 et 24 ans à la « Pieta Rondanini » restée inachevée. La voûte de la Chapelle Sixtine en couleurs ; Moïse, deux statues d'esclaves se détachant sur fond noir. Et combien d'autres ! Quelle source de documentation ! Quel soin dans la présentation comme dans le choix des textes ! On rougit d'ouvrir notre livre d'histoire, après ça...

SBT = supplément aux « Bibliothèques de Travail ».

Ce sont des ouvrages qui offrent soit une série de textes sur un sujet donné, soit une façon de présenter concrètement telle ou telle notion.

SBT 243 : Photos sur la Bretagne accompagnées de passages en prose tirés des meilleurs auteurs contemporains.

SBT 243 : Chateaubriand à Saint-Malo et à Combourg... ou les classiques à l'école primaire.

SBT 245 : Construction d'un beffroi, celui de Moulins.

SBT 247 : Pourquoi des écluses ?

On part de la pâte à modeler... C'est simple, quand on y pense ! Et l'on s'attaque à une maquette très bien conçue. Les vases communicants ? Plus de mystère après ça.

Voilà un travail que chaque normalien devrait pouvoir réaliser durant ses études...

BT JUNIOR

Convient aux élèves du degré intermédiaire à qui elles présentent de passionnants reportages sur les animaux.

BTJ n° 32 : La Bécasse

La vie de cet oiseau mystérieux nous est révélée par de saisissants instantanés qui n'ont rien à envier à ces albums d'images que nous offrent les librairies en fin d'année.

Un abonnement d'un an soit 10 numéros ne coûte que FF 21.—. Quant à la BT pour aîné, c'est FF 35.—.

Une adresse : ICEM Pédagogie Freinet. Abonnements : place Bergia, Cannes, France.

R. Rd.

A propos de... ou on croit rêver

— Où est la 20416 ?

J'avais compté, recompté, coché, recoché, dans le grand registre, vérifié, enquêté... La 20416 avait disparu et Pierre se tenait là, les yeux baissés.

— Non, M'sieur, je n'ai rien reçu. J'étais malade quand vous... Mais ajouta-t-il soudain, avec un ton d'évidence qui me désarma : Elle est là.

Mes yeux suivirent son doigt pointé sur le pupitre. Entre une pile de livrets scolaires et une liasse de formulaires, lui-sait, discrète, une plume-réservoir.

Je la saisis, la fis tourner habilement entre le pouce et l'index — je m'étais entraîné — et lus, ajustant mes lunettes :

— 20417 Diable ! Non, non, mon petit. Ce n'est pas la tienne. Tu dois avoir, toi, la 20416, comme je l'ai inscrit à la page 24 de ton livret. Jeanne, qui te précède, a la 20415. Etant dernier en liste, tu as droit, par voie de conséquence, à la 20416. La 20417, elle, n'est à personne, pas même à moi ton maître. La 20417 est pour un nouvel arrivant, non encore arrivé, ajoutai-je en la reposant.

— Mais M'sieur, s'écria Pierre, il l'aura, lui.

— Il aura quoi ?

— Sa plume !

— Ah ! oui. C'est vrai.

Nous avions appris par cœur la Charte de la Plume-Réservoir. Une date historique que la promulgation de cette charte. Le 11 novembre. Pas celui que vous croyez. Le 11 novembre 1968. Une date qui devait marquer toute ma carrière.

Le point 5 disait : « Un élève ne pourra recevoir deux plumes. (En cas de classe redoublée) s'il change de domicile dans le canton, il emporte sa plume-réservoir. »

Le petit avait raison. Mais alors, cette 20417 était-ce une 20417 moins 1... c'est-à-dire une 20416 bis ? Ou y avait-il quelque part une 20417 ter, quater ? Ridicule. Je perdais mon temps à chercher une excuse. La machine à numéroter ne pouvait se tromper. C'est moi qui avais failli. Pourtant, hier encore, j'avais contrôlé : Marc ? 20398 ! Eliane ? 20399 ! Maurice ? 20400 ! Ça jouait, jusqu'au 20415...

Fallait-il téléphoner, à qui de droit ? On me rirait au nez. Dilettantisme. Manque d'organisation... Non, il valait mieux me taire, me référer au point 6.

« Les parents supporteront les frais de remplacement » et me substituer, en l'occurrence aux parents. D'ailleurs, poursuivant mon raisonnement, je me dis qu'il serait peut-être sage de constituer un stock à mes frais, de la 20418 à la 20423, par exemple, histoire d'avoir 5 unités de réserve.

Dans toute bataille, il faut des réserves, même si elles sont destinées à fondre... Voir Waterloo. Et je prévoyais bien d'autres batailles, bien d'autres Waterloo...

Après la plume, pourquoi pas le compas ? Ça coûte ; le rapporteur ? ça se casse ; l'équerre ? ça s'émousse ; le crayon de couleur ? ça s'use... Pourquoi pas un seul numéro pour l'ensemble de nos instruments scolaires ?

Je me voyais faisant l'appel. « 20414 » et Anne-Lise se dressait à l'extrémité de la troisième rangée, les mains ouvertes présentant une panoplie complète. (Les temps ayant changé, les filles s'initiaient à la géométrie.) Mais non, il y avait plus simple. Il fallait mieux les aligner dans le corridor, sacs à terre. « Montrez les 3 aiguilles. » Je mélangeais. Je n'étais pas maîtresse de couture et je venais de terminer mon dernier cours de landsturm.

Inspection, tableau noir, gris-vert, registre, numéro du mousqueton : 732342, numéro du téléphone : 74 32 93, numéro de l'AVS, je ne le savais pas par cœur ; de ma voiture : 831... j'hésitais 193, 393, de mon CCP... tout cela commençait à danser dans ma pauvre tête oblitérée d'un indélébile 20416.

Une voix s'éleva alors :

— Ça ne fait rien, M'sieur si je ne l'ai pas. Je pars la semaine prochaine pour Genève.

— Ah ! merci, Pierre ! dis-je en sortant de ma rêverie.

R.

genève

AGMEP

Les institutrices et instituteurs sont cordialement invités au cours d'introduction du nouveau manuel fédéral de gymnastique « Jeunes filles » donné par son auteur, M. E. Bur-

ger, d'Aarau. Ce cours gratuit aura lieu samedi 18 janvier 1969, de 14 h. à 17 h. et dimanche 19 janvier 1969, de 8 h. à 11 h., salle de gymnastique N° 3 de l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Jean. Tenue de sport de rigueur.

neuchâtel

Annnonce

Vendredi 24 janvier 1969, à 20 heures, aula du nouveau Gymnase de Neuchâtel

« Y a-t-il un art enfantin ? »

conférence de Mme Paulette Quarante, directrice d'une école pilote à Septemes près de Marseille.

Une conférence donnée dans le cadre du « Mois de l'enfance », organisée par le Groupe romand d'école moderne, section neuchâteloise avec l'appui et le patronage de la Société pédagogique neuchâteloise.

Cette soirée est réservée aux membres du corps enseignant ; tous les membres de la SPN sont chaleureusement invités à y prendre part.

Comité central de la SPN.

Commentaire

A propos de la conférence « Y a-t-il un art enfantin ? »

Mme Paulette Quarante, directrice d'une école pilote à Septemes près de Marseille tentera de répondre à cette question qui fait s'affronter partisans et opposants de « l'art enfantin ».

Institutrice pendant près de vingt ans dans une école maternelle, Mme Paulette Quarante nous parlera de son travail dans ce domaine et illustrera sa conférence de diapositives qui nous permettront de mieux suivre l'évolution dans l'expression libre.

En début de soirée sera projeté le film de l'école moderne : « Le dessin, à quoi ça sert ? »

Comité central

Séance du 6 décembre 1968, à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweijacker, président.

Avant l'assemblée des délégués dont il est rendu compte ci-après, le CC tient une brève séance qui lui permet d'examiner et de liquider quelques affaires courantes.

Etudes pédagogiques. La commission des études pédagogiques, dans son dernier rapport signale la création pour le printemps 1969 d'une section de langues vivantes dans le cadre de la section pédagogique du gymnase cantonal. Ce titre obtenu en fin d'études (le diplôme de langues vivantes), serait une porte nouvelle pour l'entrée à l'Ecole normale. La SPN s'est à plusieurs reprises élevée contre l'ouverture trop large des admissions à l'EN. Cette nouvelle voie présente un danger certain. Le CC reste fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée : lutter contre toute diminution des exigences, afin de sauvegarder la valeur du titre délivré par l'EN. La seule voie valable et reconnue doit rester le baccalauréat pédagogique. Le CC interviendra énergiquement auprès du Département.

Livret de propagande. Le secrétariat VPOD ayant donné son accord financier et versé la somme de Fr. 900.—, le livret de propagande pourra être tiré pour la fin de l'année.

Démission au CC. Le collègue René Perrenoud, représentant de la section de La Chaux-de-Fonds a demandé à être relevé de son mandat. Le CC en prend note et remercie le collègue Perrenoud pour le travail qu'il a accompli au cours de son bref passage au CC. La section de La Chaux-de-Fonds sera représentée par Mlle H. Jeanneret, suppléante, en attendant que soit désigné(e) un ou une délégué(e).

Collisions. Des cours officiels organisés par le Département se sont trouvés en concurrence avec des cours organisés par la SNPP. La section de La Chaux-de-Fonds demande que ces regrettables collisions ne se produisent plus. Le calendrier des cours de la SNPP est connu assez longtemps à l'avance, il doit être possible d'en tenir compte. Le CC interviendra à ce sujet auprès du DIP.

Renchérissment. L'évolution de l'indice des prix ne justifie pas pour l'instant une demande de réadaptation. Toutefois, la VPOD a obtenu l'assurance que si une décision dans ce sens doit être prise au cours de l'année 1969, elle aura un effet rétroactif au début de l'année 1969.

Statut du corps enseignant. Le Département de l'instruction publique a pris acte de la décision de la SPN au sujet du projet de loi. Etant donnée qu'une des associations l'a refusé, le Conseil d'Etat renonce à présenter le projet au Grand Conseil. Le dossier de cette affaire est donc classé. Il le restera jusqu'au moment où des faits nouveaux justifieraient sa réouverture.

Caisse de remplacement. A la suite de la fusion des caisses primaires et secondaires, la représentation des enseignants primaires au sein du comité a été modifiée. (Voir « Educateur » N° 32 du 18 octobre). Nous aurons désormais droit à quatre représentants, contre six jusqu'ici. Le règlement prévoit que les districts de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel auront de droit un représentant. Les districts de Boudry et du Locle, ainsi que les districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz auront droit à tour de rôle à un représentant qui fonctionnera une législature. Placé devant un choix, le CC désigne les districts de Boudry et du Val-de-Travers comme premiers représentants « tournants » pour une période de quatre ans.

G. B.

Assemblée des délégués

Séance du 6 décembre 1968, à 20 heures. Présidence : Jean-Jacques Bolle, président de la section de Boudry.

Procès-verbal. Le PV de la dernière AD est lu et adopté sans modifications.

Budget. La section de La Chaux-de-Fonds demande le renvoi de l'étude du budget à la prochaine séance de l'AD, soit en février. Le comité de cette section estime en effet que nous vivons, au point de vue financier, une période de transition. Un budget présenté sur la base de comptes établis permettrait une vue moins empirique des engagements

financiers prévisibles. Il serait nécessaire alors d'accorder un crédit global au CC pour le début de l'année, afin qu'il puisse poursuivre sa tâche. Le CC, n'est pas opposé à cette manière de faire. Cependant, l'avis général de l'AD est que le budget présenté tient suffisamment compte des premières expériences acquises, et, bien que les comptes ne soient pas bouclés, le caissier est à même de proposer une estimation parfaitement valable. Divers vœux sont exprimés quant au regroupement de certains postes. Il en sera tenu compte l'année prochaine. Le budget est alors adopté, tel qu'il est présenté. (Voir ci-dessous.)

Propositions des sections. Treize propositions émanant des sections et parvenues au CC dans les délais sont examinées.

De la section de La Chaux-de-Fonds

1) *Introduction à l'article 11 des statuts des mots « jardinières d'enfants ».* Celles-ci, bien entendu devraient être au bénéfice d'un titre décerné par une école.

« La section entend manifester clairement l'intérêt que la société porte à l'enseignement préscolaire et à son éventuelle généralisation. Ce serait également l'occasion pour la SPN d'exercer une influence sur cet enseignement. »

L'assemblée n'est pas opposée à l'examen de cette question. D'autres associations d'enseignants comprennent déjà nos collègues de l'enseignement préscolaire dans leurs rangs. Plusieurs points restent cependant à éclaircir, en particulier la notion de diplôme reconnu. D'autre part, les jardins d'enfants sont des institutions privées, ce qui exclurait l'appartenance des « jardinières » à la VPOD. Cependant, l'assemblée charge le CC de créer une commission qui examinera ce problème.

2) *Les membres de la section regrettent l'attribution du prix pédagogique à André Cayatte, et le comité propose un mode nouveau d'attribution du prix.*

« Le prix pédagogique devrait être décerné par le CC et l'assemblée des présidents qui jouent le rôle de jury. Préalablement, les sections auront eu la possibilité de faire des propositions et de sélectionner leur candidat définitif. Lors du décernement par le CC et l'AP, seuls les candidats ayant obtenu au moins une voix pourront participer au tour final. Ce n'est que dans ce tour final que le CC et l'AP prendront leur responsabilité de jury. »

Après en avoir reçu mandat de l'assemblée des délégués, le CC avait mis sur pied un règlement provisoire d'attribution du prix qui avait été publié dans l'« Educateur » (N° 18 du 17 mai). Ce règlement n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il a été appliqué par le CC. La proposition de La Chaux-de-Fonds est rejetée. Le CC a reçu mandat de mettre sur pied un règlement définitif qui sera soumis à l'AD. La section de La Chaux-de-Fonds pourra faire valoir son point de vue lors de la rédaction et de l'adoption de ce règlement définitif.

3) *La section demande la création d'une commission chargée de faire le point global sur la réforme scolaire neuchâteloise.*

« Cette commission serait chargée de reprendre à la base les problèmes posés par la réforme, et d'examiner si celle-ci en est encore une, ou si elle ne s'est pas contentée d'opérer une addition de difficultés à tous les niveaux, allant à l'encontre de la démocratisation des études. Il serait bon qu'un certain nombre de questions soient résolues par des praticiens, car les théoriciens se montre actuellement quelque peu essoufflés. »

Le problème est vaste et de longue haleine. Dans l'état actuel des missions qu'elle a à remplir, la commission péda-

gogique n'est pas à même de le résoudre, bien que ce genre de préoccupation lui appartienne en propre. Il serait même indiqué de créer une commission par année de scolarité. L'assemblée frémit devant cette floraison de commissions et préfère laisser le soin à une seule commission spéciale que le CC s'efforcera de mettre sur pied.

4) *La section demande que le CC remette les procès-verbaux de ses séances aussi aux présidents de sections.*

Bien qu'en principe, le délégué de chaque section soit le lien naturel entre le CC et les sections, l'assemblée estime que le procès-verbal des séances représente un document de travail sur lequel peut s'appuyer le comité de section. Elle accepte donc la proposition.

5) *La section demande que l'on augmente de 50 % la ristourne de cotisation au bénéfice des sections.*

La plupart des sections estiment que la part ristournée (10 fr. par membre) laisse une marge suffisante de manœuvre. La proposition est refusée.

6) *La section demande au CC d'envisager une représentation plus juste des grandes sections au sein du CC.*

Cette proposition équivaldrait à donner aux sections de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds deux sièges à l'exécutif.

Une commission chargée d'examiner les modifications éventuelles à apporter aux statuts est en voie de formation. Cette question particulière est de son ressort, l'assemblée l'y renvoie.

7) *L'assemblée de section demande que sur tout courrier soit indiquée l'appartenance de la SPN au syndicat VPOD.*

Une partie des membres SPN, la majorité, appartiennent au syndicat VPOD. L'unification de la société, par l'égalisation des cotisations s'est faite sous le sigle SPN, une décision a été prise à ce sujet. Dès lors, que cela soit mentionné ou non sur le papier à lettre, la SPN mène, de par son activité, une action syndicale. La proposition est refusée.

De la section de Neuchâtel

1) *La section de Neuchâtel propose que la cotisation des membres retraités SPN soit fixée à Fr. 12.— par année. Sans modification de cette cotisation, les intéressés pourront bénéficier du service de l'« Educateur » sur simple demande.*

Le problème de la cotisation des membres retraités et du service de l'« Educateur » à ces collègues, ainsi qu'aux membres honoraires n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. L'assemblée accepte la proposition de la section de Neuchâtel et charge le CC d'en étudier les modalités.

2) *La section propose que les procès-verbaux de l'assemblée des délégués soient envoyés à tous les présidents de sections et ceci dans un délai de trois semaines après la date de l'assemblée.*

Ce document pourrait être, pour les sections, un précieux instrument de travail et servirait de référence. L'assemblée accepte la proposition de la section de Neuchâtel.

De la section du Locle

1) *La section propose de ne plus inviter le chef du Département de l'instruction publique ou ses collaborateurs à la partie administrative des assemblées de la SPN.*

La section du Locle craint que la présence d'une personnalité officielle soit de nature à influencer le cours des débats ; notre syndicat serait le seul à inviter le patronat à assister à ses assemblées. Cependant, les relations suivies

et cordiales qui se sont installées entre le Département et la SPN permettent un dialogue qui a porté ses fruits. Les invitations que fait traditionnellement la SPN ont contribué au maintien des bonnes relations. La SPN reste toutefois maîtresse de décider si la présence d'une personnalité officielle est souhaitable ou non. La proposition locloise est repoussée.

2) *La différence des traitements entre enseignants primaires et préprofessionnels devrait être abolie.*

C'est à son corps défendant que la SPN avait accepté cette situation lors de la revalorisation, ne voulant pas faire de cet objet une cause de refus du projet. Toutefois, comme pour les allocations de résidence, la différence pourrait être amenée, voire supprimée dans le cadre d'une nouvelle revalorisation. L'assemblée remet l'étude de ce problème au CC.

3) *La leçon de 45 minutes devrait être introduite dans tous les enseignements.*

Ce postulat, voté à la trisannuelle du Locle a déjà été présenté. Il n'a jusqu'ici reçu aucune satisfaction; la durée de la leçon restant fixée à 50 minutes dans l'enseignement primaire.

Bien que des dispositions plus souples aient pratiquement cours en plusieurs endroits, il est temps de revenir à la charge afin de mettre tous les enseignements sur le même pied. La proposition est acceptée à l'unanimité.

4) *Etude de la possibilité de grouper occasionnellement tous les enseignants (primaires, secondaires, professionnels) en une seule assemblée. Chaque association garderait son autonomie.*

L'étude du statut, et le changement de position de nos collègues secondaires montre bien qu'une discussion sur une base plus large peut se révéler nécessaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

La prochaine assemblée des délégués est fixée au 21 février 1969. Les sections et les membres ont jusqu'au 21 janvier pour faire parvenir leurs propositions au CC.

En attendant, les membres du CC et des diverses commissions à créer ne manqueront certes pas d'occupations.

G. B.

Budget du fonds général 1969

Entrées

Cotisations	195 × 150.— = 29 250.—	
	310 × 45.— = 13 950.—	43 200.—
Intérêts et ristourne impôt anticipé		550.—
Commissions sur primes		250.—
Recettes diverses		100.—
		<u>44 100.—</u>

Sorties

Cotisations romandes	510 × 24.—	12 240.—
Cotisations Fonds d'entraide	510 × 5.—	2 550.—
Cotisations Fonds culturel		510.—
Administration		6 600.—
Comité central		5 500.—
Administrateur		2 000.—
Commissions diverses		1 500.—
Déplacement et délégations		1 500.—
Subventions		1 150.—
Primes ass. R.C. « La Neuchâteloise »		1 500.—
Prime ass. C.A.P.		650.—
Caisse au décès		2 000.—
Caissiers de section		400.—
Fournitures administrateur		1 000.—
Prix pédagogique		2 000.—
Tournoi cantonal des élèves		1 000.—
Frais généraux		2 500.—
Divers, imprévus		1 000.—
Ristourne aux sections		2 000.—
		<u>47 600.—</u>
Excédent de dépenses présumé		3 500.—

assurance

scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire
avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.

jura bernois

† Henri Feignoux

Une foule nombreuse de parents, d'amis, de représentants des autorités locales et régionales, des milieux pédagogiques et d'associations diverses ont accompagné lundi après-midi 9 décembre 1968 la dépouille mortelle de M. Henri Feignoux, instituteur et maire de Diesse, jusqu'au champ du repos. Bien qu'on eût su que le maire de Diesse était atteint d'un mal implacable, chacun conservait le secret espoir de le voir revenir encore une fois dans son village avant de s'en aller.

Au cours de la cérémonie funèbre qui s'est déroulée en l'église de Diesse, trop petite pour la circonstance, M. Jean-René Bourquin, au nom des autorités et M. Albert Berberat, inspecteur scolaire, rendirent un vibrant hommage au disparu en évoquant l'activité de M. Feignoux sur le plan communal et sur le plan de l'école. Cet émouvant culte d'adieu présidé par M. le pasteur Pierre Etienne permit au chef spirituel de la paroisse de Diesse de souligner la valeur et les qualités humaines du défunt. Les élèves de la classe de M. Feignoux s'associèrent à l'hommage rendu à leur maître en interprétant un chant du souvenir.

Né à Sornetan en 1905, M. Feignoux, issu d'une famille de terriens, passa sa prime jeunesse dans son village natal avant d'entrer en 1922 à l'Ecole normale de Porrentruy. Ayant obtenu son brevet d'enseignement en 1926, il quitta l'Ajoie pour occuper dès le 1^{er} novembre de la même année le poste de maître de la classe supérieure de Diesse, poste qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, soit durant 42 ans.

Si l'on devait résumer la vie du disparu, trois mots nous viendraient à l'esprit : dévouement, fidélité, abnégation. Henri Feignoux était un de ces hommes pour qui le dévouement à la chose publique est un devoir. Ayant déjà donné sa vie professionnelle à servir son prochain en éduquant des êtres humains, il allait consacrer les meilleurs instants de ses loisirs à servir la communauté. C'est ainsi qu'on le retrouve partout où il peut se rendre utile : membre de la commission de vérification des comptes puis président, président de la commission des impôts, président de la Société de tir de Diesse, président de l'Association des tireurs du district, membre du chœur mixte, directeur de la société de musique « Concordia », président de la Fédération jurassienne des chasseurs et de celle du district de La Neuveville, enfin maire de Diesse depuis 1964. Fidélité avons-nous dit. Durant près d'un demi-siècle, il restera titulaire de la même classe qui l'avait accueilli 42 ans plus tôt, en 1926. Il y a deux ans, les autorités communales et cantonales marquaient l'événement en organisant dans la classe du défunt une manifestation de reconnaissance. Pédagogue, Henri Feignoux l'était pour avoir été si longtemps à la barre, pour avoir instruit la presque totalité de la population de Diesse, pour avoir servi dans de nombreuses commissions, les intérêts de l'école primaire et de l'école secondaire.

L'abnégation était un des traits de caractère du maire de Diesse. Grand modeste, il n'aimait pas accomplir une tâche pour en tirer un honneur ou une popularité. Il accomplissait sa besogne dans l'ombre et dans la discrétion. Sévère avec lui-même, il s'était imposé de rudes sacrifices. Et pourtant sous une apparente froideur, il cachait une réelle chaleur d'âme. C'est dans l'intimité avec son épouse et ses deux enfants ou avec ses amis chasseurs que le défunt montra la dimension exacte de son cœur. C'est d'ailleurs au sein de sa famille et dans la pratique du noble art de la chasse qu'Henri Feignoux connut les meilleurs instants de sa vie.

Un homme, dans toute l'acception du terme, s'en est allé après une vie qui s'est achevée plus tôt qu'on ne l'eût souhaitée. Aujourd'hui une commune tout entière est attristée par la perte d'un maire dont le remplacement sera difficile. Une classe d'écoliers est dans la peine pour avoir perdu un maître d'école émérite. Une famille pleure un époux, un papa et un grand-père fidèle et nous tous regrettons de devoir quitter un collègue et ami trop tôt disparu. Nous présentons à M^{me} Feignoux et à sa famille l'expression de notre bien vive sympathie.

Fr. E.

Société jurassienne des maîtres de gymnastique

La SJMG organise, les 25 et 26 janvier 1969, son traditionnel cours de ski destiné au corps enseignant jurassien. *Rassemblement* : Samedi 25 janvier, entre 13 h. 15 et 13 h. 30, au skilift des Savagnières/Saint-Imier.

Logement : Maison de vacances de M. Glauser, aux Pontins. *Repas* : Nous suggérons de les prendre au restaurant des Pontins.

Inscription : Jusqu'au mardi 21 janvier 1969 (prière de respecter ce délai), chez Willy Steiner, Beau-Site 1, 2710 Tavannes, tél. (032) 91 27 34. Indiquez si vous prenez le logement et les repas.

Direction : H. Berberat, E. Moeschler, W. Steiner.

Le cours est organisé par n'importe quel temps. Il s'adresse aussi aux débutants et aux collègues plus âgés.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

Le Repuis, institution de formation professionnelle pour handicapés de 15 à 18 ans, engagerait pour le printemps

2 éducateurs

pour l'organisation des loisirs, l'enseignement individualisé ou la participation à l'élaboration des rapports d'orientation. Possibilité de se familiariser avec les problèmes de formation professionnelle pratique.

Appartements de 3 et 4 pièces à disposition.

Salaire selon convention collective, adapté à l'expérience des candidats.

Offres écrites à la Direction, 1392 Grandson.
Téléphone (024) 2 33 48.

L'association suisse de gymnastique féminine

cherche un **collaborateur ou une collaboratrice** qui assumerait avec enthousiasme et compétence, le poste de rédacteur (rédactrice) de son journal romand « L'Education physique féminine ».

Parmi les compétences requises, les suivantes passent au premier rang : connaissance de la langue, de la rédaction, de la gymnastique féminine, de la langue allemande pour la traduction d'articles ou de rapports du Comité central.

Une équipe intercantonale est prête à apporter sa contribution effective pour réaliser un journal intéressant, au goût du jour.

Le cahier des charges peut être demandé et consulté sans aucun engagement auprès du soussigné :

Charles Moret, 28bis, route de Meyrin, 1202 Genève.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Les PLEIADES

sur Vevey vous offrent:

- 3 bons restaurants
- 3 monte-pentes
- 1 école de ski réputée
- 1 garderie d'enfants
- 10 km de pistes balisées et damées

Renseignements dans les gares et à la Direction du CEV, Vevey, tél. 51 29 22

Winterthur
Accidents
vous assure
et vous rassure

Winterthur
ACCIDENTS

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1